

Les paysagistes dans le monde

Algérie, Argentine, Brésil, Chili, France, Italie, Liban, Maroc,
Pays-Bas, Portugal, Tunisie, Vietnam

Texte collectif concluant les Chroniques de Topia (2008-2014) de Pierre
Donadieu

Version du 31 mars 2015

Texte publié sur <http://topia.fr/fr>

Ce texte à plusieurs mains réunit les informations issues des douze pays dans lesquels j'ai pu travailler de 1978 à 2014 avec des paysagistes et des enseignants chercheurs. Dans le texte introductif qui suit, je résume les caractéristiques, principales à mes yeux, des pensées et des pratiques paysagistes.

Paysagiste ou architecte paysagiste ?

Dans tous les pays du monde, et dans toutes les langues, le mot paysagiste est libre d'emploi. Il s'applique à toutes sortes d'activités, à n'importe quel niveau de formation, de la peinture au jardinage, à l'horticulture, à l'agronomie et à l'architecture, de la littérature au dessin de projet, à la planification urbaine et à la gestion de l'espace public. Ces activités peuvent être exercées sous une forme libérale, coopérative, associative, salariée du secteur privé ou de la fonction publique, à temps plein ou partiel, ou dans le cadre d'une pluriactivité, de manière officielle ou parallèle.

Du fait de cette diversité, les métiers relatifs au paysage se sont organisés et professionnalisés pour se distinguer les uns des autres, et devenir plus efficaces et reconnus. Dans les pays dits développés, depuis la création de la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA) en 1948, la profession d'architecte paysagiste est distincte de celle d'entrepreneur paysagiste ou de gestionnaire d'espaces publics verts. Cette distinction est réalisée par la reconnaissance et l'agrément qu'accordent les organisations professionnelles internationales (l'IFLA et en Europe l'EFLA) à des associations professionnelles nationales qui contrôlent l'attribution du titre d'architecte paysagiste (*landscape architect*).

La France est l'un des rares pays où le titre d'architecte paysagiste n'est pas porté du fait de l'opposition de l'Ordre des architectes depuis 1957. Il est remplacé par celui de concepteur paysagiste ou de paysagiste diplômé par le gouvernement (DPLG) qui est un diplôme d'école valant l'autorisation d'exercer le métier d'architecte paysagiste sans en porter le titre. Depuis janvier 2015, le diplôme de paysagiste DPLG attribué par les écoles de Versailles, Bordeaux et Lille est remplacé par le diplôme d'État de paysagiste (DEP).

En revanche en Italie, c'est l'ordre des architectes et des paysagistes (*Ordine Nazionale Architetti, Pianificatori, Paesaggisti e Conservatori*) qui donne l'agrément d'architecte paysagiste, et en Grande Bretagne le *Landscape Institut* de Londres.

Dans les pays en voie de développement la distinction de compétences techniques différentes (la conception de projets, l'entreprise de travaux, la pépinière, la gestion des espaces verts publics) est inexistante ou faible. Elle va de pair avec une timide organisation professionnelle et le plus souvent l'absence de formations universitaires.

Des histoires variables

Deux groupes de pays se distinguent l'un de l'autre. Ceux où la tradition paysagiste et jardinière est ancienne comme la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne et la Chine qui ont été les berceaux de l'art européen, arabo-islamique et asiatique des jardins et du paysage pictural et littéraire. Et ceux qui ont adopté et souvent adapté au cours de l'histoire les cultures jardinière et paysagiste issues des centres géographiques précédents. C'est le cas de tous les pays qui ont connu une période de colonisation par les Européens, comme le Maghreb avec la France, l'Amérique du Sud avec l'Espagne,

l'Allemagne, l'Italie et le Portugal et l'Amérique du nord avec la Grande-Bretagne, ou bien par un pays voisin comme le Viet Nam avec la Chine.

Ces distinctions historiques tendent à s'estomper aujourd'hui avec l'échange de modèles internationaux de conception et de gestion des espaces verts publics urbains, mais elles resurgissent avec la recherche de lieux et de paysages identitaires reflétant l'histoire et les cultures nationales, régionales ou locales. Dans ce contexte, et selon les pays, les professions se spécialisent et ont tendance à séparer dans les formations, puis à réunir dans la pratique, les compétences de conception, de maîtrise d'œuvre, de restauration, de conservation, de planification, de gestion, etc. Dans beaucoup de situations, les professionnels cherchent à réunir toutes ces compétences dans les mains du seul (architecte) paysagiste.

Enfin, des figures professionnelles ont souvent joué des rôles majeurs dans la mise en place et le renouvellement des savoir-faire des architectes paysagistes. C'est le cas par exemple de Geoffrey Jellicoe en Grande-Bretagne, de Francisco Caldeira Cabral puis de Gonçalo Ribeiro Telles au Portugal, de Michel Corajoud et de Bernard Lassus en France à partir des années 1970, de Jellal Abdelkefi en Tunisie à partir également des années 1970, et de Roberto Burle Marx au Brésil.

Les formations des cadres et techniciens

La formation des cadres supérieurs paysagistes (architecte et ingénieur au niveau du master) se partage entre deux pôles souvent hybridés. D'une part les formations réalisées dans une faculté ou une école d'ingénieurs agronomes ou horticoles : c'est le cas en France à Angers (Institut national d'horticulture et de paysage/Agrocampus ouest), aux Pays-Bas à Wageningen, au Portugal à Lisbonne, en Tunisie à Sousse et au Maroc à Rabat et Agadir. D'autre part, les formations organisées dans les facultés, les académies des Beaux-Arts, ou les écoles d'architecture comme en France à Bordeaux et Lille, en Italie à Florence et Gênes, en Espagne à Barcelone, à Amsterdam aux Pays-Bas, à Berlin et Hanovre en Allemagne et à Buenos-Aires en Argentine.

Ces architectes paysagistes et ingénieurs paysagistes se distinguent les uns des autres : les premiers par une formation dominante de concepteur maître d'œuvre (projeteur, dessinateur, designer, créateur) et les seconds par une formation scientifique et technique qui les dirige autant vers le conseil de la maîtrise d'ouvrage que vers la réalisation et la gestion des espaces aménagés. Il en est ainsi en France dans le premier cas pour l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille (ENSP) tournée vers la conception de projets à différentes échelles spatiales et territoriales, et l'École d'Angers qui forme des ingénieurs maîtres d'œuvre, conseillers de la maîtrise d'ouvrage et gestionnaires des espaces verts publics.

Ces cadres supérieurs sont des donneurs d'ordres en termes de marchés publics et privés. En France où la filière économique paysagiste représente au moins 250 000 personnes (de la production de matériaux végétaux et minéraux à la conception de projet et à la gestion des espaces publics et privés), un emploi de cadre supérieur génère environ 50 emplois de techniciens et de cadres moyens dans les secteurs publics et privés.

La formation des cadres moyens (Bac + 2 ans) et des techniciens (niveau du bac et inférieur) est très mal connue. Selon les pays, elle se fait dans des écoles

professionnelles privées et publiques, ou le plus souvent par apprentissage dans des entreprises privées, avec ou sans diplôme à l'issue de cette période. Quand les formations de cadres paysagistes n'existent pas, comme en Algérie, le relais est pris pour la réalisation par des entreprises forestières, agricoles ou de travaux publics, et pour la conception, selon le type de projet, par le recours à des concepteurs étrangers ou à des jardiniers locaux.

Marchés publics et privés

Dans chaque pays, l'importance relative des marchés paysagistes publics et privés dépend de l'importance des politiques publiques dédiées à la qualité de l'environnement et du cadre de vie. Dans la plupart des pays développés, ces politiques ont été mises en place sous la forme d'un cadre législatif (lois de protection des patrimoines naturels et culturels, sites et monuments remarquables) et réglementaire (introduction obligatoire ou conseillée de la préoccupation paysagère dans les projets d'aménagement de l'espace et dans les documents d'urbanisme, d'aménagement rural et de conservation de la nature). En Europe, une Convention européenne du paysage signée en 2000 à Florence a été ratifiée par la plupart des pays du Conseil de l'Europe.

Les commandes publiques sont en général effectuées sous la forme d'appel d'offres mettant en compétition des équipes d'architectes paysagistes associés ou non à d'autres compétences (architectes, urbanistes, ingénieurs paysagistes, ingénieurs VRD, éclairagistes, environnementalistes, etc.). Dans certains pays comme la France, l'Allemagne, le Royaume Uni ou les Pays-Bas, où les politiques publiques de paysage sont très développées depuis trente ans, les marchés publics peuvent constituer l'essentiel du chiffre d'affaires des agences de paysagistes concepteurs et maîtres d'œuvre (90% en France). Les maîtres d'ouvrage sont en général des collectivités territoriales (Région, Province, département, ville, groupe de communes, commune). Plus récemment, et à l'initiative des États ou des Régions en Europe, un marché de conseil de la maîtrise d'ouvrage publique s'est développé à la faveur des politiques publiques dédiées (plans, chartes, schémas directeurs et atlas de paysage). De plus en plus les agences s'ouvrent vers les marchés étrangers des pays non ou peu touchés par la crise économique (Asie et Moyen-Orient).

Quand ces politiques publiques sont inexistantes ou faibles comme dans la plupart des pays en voie de développement ou émergents, ce sont les marchés privés (jardins et parcs privés) qui dominent les ressources des agences de paysagistes. En l'absence de cadres supérieurs, les marchés privés sont développés à partir des productions et des compétences des bureaux d'études techniques, des établissements horticoles et forestiers, ainsi que des maîtres jardiniers. Dans chaque pays, et selon des modalités différentes, il existe des relations historiques des habitants à l'élaboration de leur milieu de vie qui sont reconduites et n'ont pas nécessairement recours aux pratiques paysagistes contemporaines.

Organisation internationale

Pour l'IFLA, « la profession d'architecte paysagiste mène des recherches et conseille les pratiques de planification, de conception et de gestion des environnements et des espaces extérieurs, à l'intérieur et au delà de l'environnement construit, à des fins de conservation et de soutenabilité du développement » (Bureau International du travail, Genève, 2003).

Les associations d'architectes paysagistes de 60 pays (sur les 197 États reconnus par l'ONU) dont 28 en Europe sont représentées à l'IFLA ; dans 16 pays, comme en Egypte et en Turquie, ce sont des membres individuels. L'organisation est conduite selon quatre groupes de pays (Europe, Asie-Pacifique, Amériques, Afrique-Moyen-Orient) et concerne 30 % des États mondiaux dont un peu moins de la moitié (46%) en Europe.

Ces professions apparaissent liées aux cultures des pays développés, urbanisés et émergents comme un moyen parmi d'autres de réaliser les souhaits de bien-être individuel et collectif, de développement soutenable et d'identités territoriales exprimés par les habitants. Ces souhaits sont plus ou moins bien relayés par les pouvoirs publics, politiques et associatifs selon les États.

Vers une esthétique environnementale

Pour les architectes paysagistes, la notion de paysage trouve sa légitimité en priorité dans les arts visuels et poétiques du jardin, de l'architecture, de la ville et de l'image de paysage (peinture, photographie, etc.). Cette référence artistique affirmée par l'IFLA et reprise par l'UNESCO, les distingue des scientifiques et techniciens du paysage qui se partagent le domaine des sciences et des technologies du paysage et de l'environnement selon les disciplines académiques et disposent d'une compétence réelle mais modeste de dessinateurs de projet de paysage (*landscape designer*).

La complémentarité de ces deux pôles dans la pratique professionnelle ne fait de doute pour personne. Elle exige cependant une formation interdisciplinaire où la compétence praticienne fait jeu égal avec les savoirs académiques. En introduisant l'art du paysage dans la recherche scientifique, les chercheurs internationaux (académiques et praticiens) ont mis en évidence la nécessité de la prise en compte de la parole et de l'action des habitants d'un territoire pour infléchir les projets vers la satisfaction de la demande sociétale locale et globale.

Cette évolution des pratiques est différente selon les formations des praticiens et le contexte démocratique des pays. La démarche pragmatiste issue de la tradition philosophique anglo-américaine (W. James, J. Dewey) apparaît de plus en plus comme un cadre de pensée structurant la construction d'une esthétique environnementale. Ce sont les valeurs culturelles locales et régionales qui semblent les plus fiables, dans un contexte de débat public transparent, pour refonder les bases territoriales des paysages locaux.

La nécessité de la recherche

Pour un architecte paysagiste, le mot recherche désigne sa démarche habituelle de conception de projets adaptés à un site donné et à une commande. Les uns sont de véritables créateurs de formes et de lieux innovants, les autres reconduisent des modèles et des solutions connues, qui ont été innovants à un moment de l'histoire des pratiques paysagistes. La capacité à inventer des solutions nouvelles de projets soutenables est l'enjeu principal de la formation des concepteurs travaillant avec des experts et des spécialistes de technologies ou de savoirs théoriques. Dans ce premier cas, celui qui valide la recherche du paysagiste, c'est le client.

Pour un chercheur académique, lié en général à l'Université dans sa discipline scientifique, la recherche désigne son activité professionnelle habituelle de production de résultats publiés et validés au niveau international par ses pairs (d'autres

chercheurs). L'enjeu est dans ce cas la production de savoirs théoriques et pratiques, et de savoir-faire innovants et universels susceptibles pour certains de faire l'objet de brevets à portée économique.

L'hybridation de ces deux postures est difficile car le mode de validation des résultats n'est pas le même et ne mobilise pas les mêmes compétences pour les mêmes finalités. (la validation par le client pour le praticien, par la preuve logique, expérimentale ou factuel pour le chercheur). Ce qui prête à controverses. Les deux démarches sont pourtant aussi légitimes l'une que l'autre : celle du praticien parce que la validation dépend du client dans un cadre moral, politique, juridique et culturel donné ; celle du chercheur parce que la vérification des résultats est liée aux théories, concepts et méthodes de connaissance mobilisés ; elles sont néanmoins au cours du temps susceptibles de changer. Dans les sciences du paysage par exemple, le paradigme de la biodiversité s'est imposé à la place de ceux de la biogéographie et de l'écologie végétale (série de végétation, plantes indicatrices, etc.).

Pourtant, la nécessité d'innover en situation de crises mondiales : politique, environnementale et sociale, oblige à dépasser ces oppositions. Ce qui apparaît possible, dans un cadre pragmatiste, quand, dans les formations, les étudiants reçoivent une éducation mixte et équilibrée. Situation qui est encore rare aujourd'hui tant que les maîtres d'ouvrage publics, suffisamment conseillés et formés, n'arbitrent pas correctement les relations nécessaires entre praticiens et chercheurs. En l'absence de responsabilisation éclairée des commanditaires et des formateurs, les modèles transmis de conception et de gestion des espaces peuvent se révéler inadaptées aux situations actuelles et futures de transition environnementale.

C'est pourquoi le recours à l'innovation par le projet territorial et local de paysage est nécessaire pour réaliser des milieux de vie innovants et soutenables. Cette innovation dépend autant des arts (visuels, sonores, etc.) que des sciences de l'environnement, de la vie, de la nature, de la ville, de l'homme et de la société. Ce qui est beaucoup, mais à la mesure de la complexité des changements du monde et de leurs enjeux moraux et politiques.

Acteurs publics ou libéraux ?

La culture historique des architectes paysagistes est libérale. Ils disposent d'une entreprise de droit privé (agence ou bureau d'étude) qui répond aux demandes des marchés publics et privés. Les premiers architectes paysagistes au XIX^e siècle comme Frédérick Law Olmsted (1822-1903) aux Etats-Unis travaillaient dans ce cadre. La plupart des réalisations paysagistes importantes font appel à leurs compétences dans une grande partie des pays développés.

Une seconde tradition fait des paysagistes des acteurs publics, rémunérés par l'État ou les collectivités territoriales. Ce sont en général des ingénieurs (paysagistes, agronomes, horticoles, du génie civil). À ce titre, ils sont chargés de l'aménagement et de la gestion des espaces publics avec le concours des architectes paysagistes. Cette compétence fut inaugurée et formalisée à Paris par l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Jean-Charles Adolphe Alphand (1817-1891) qui mit en place le service des parcs et promenades de Paris avec l'architecte et jardinier paysagiste Jean-Pierre Barillet-Deschamps.

Ces deux cultures, celles de l'ingénieur et celle de l'architecte sont complémentaires, comme dans le cas du bâtiment. En Europe, la Convention européenne du paysage a cependant donné aux professionnels du paysage (de l'entrepreneur au concepteur) une responsabilité sociétale qui peut être jugé exorbitante : celle de créer et de gérer le cadre de vie des populations d'un territoire, et ainsi de contribuer à leur bien-être et à leur identité, de manière équitable.

Certains effets des politiques paysagères sont en effet vertueux car ils engendrent un cadre de vie urbain plus agréable et plus sain (milieux végétalisés et aquatiques, espace public attractif et fonctionnel, etc.), accentuent les processus de patrimonialisation du bâti et des sites, génèrent une attractivité des villes et des quartiers et promettent une mixité sociale de l'espace public. Cependant, quand la qualité d'habitabilité ou d'attraction d'un lieu urbain ou rural, public ou privé, est accrue (création, restauration, conservation, gestion), il est rare que la valeur foncière ou locative des biens immobiliers voisins ne soit pas augmentée d'autant. Ce qui accentue ou crée le processus de gentrification de certains quartiers et la mobilité des classes sociales plus modestes vers des lieux moins coûteux. Est ainsi favorisée la résurgence de la ségrégation spatiale que les pouvoirs publics veulent combattre.

L'évolution, dans les formations, des compétences paysagistes vers l'urbanisme paysagiste territorial et local (*landscape urbanism*) est marquée depuis dix ans dans de nombreux pays développés (Michel Desvigne en France et James Corner aux Etats-Unis notamment). Elle tend à faire des réseaux d'espaces publics et privés végétalisés et aquatiques des régions urbaines des infrastructures vertes requises par les scientifiques de la biodiversité (*landscape ecology*), les planificateurs et les pouvoirs politiques (attractivité, mobilité, et alimentation des villes). Il s'agit alors de repenser la métropole dans le cadre des services environnementaux, alimentaires et paysagers fournis par ces réseaux d'infrastructures vertes et aquatiques (les trames vertes et bleues en France depuis 2010). Pour ces raisons les professions du paysage (concepteurs et entrepreneurs) se développent autant dans les secteurs publics (conseil de la maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, gestion des espaces publics) que privés (immobilier, création et gestion des jardins privés).

Des écoles de pensée ?

Le débat sur les styles de conception jardinière hérités du XIX^{ème} siècle s'est éteint à la fin du XX^{ème} siècle avec la montée politique de la question environnementale et urbaine mais n'a pas effacé celle des identités nationales des jardins et des paysages. Simultanément, la question de la qualité des paysages a débordé avec un succès relatif les compétences traditionnelles urbaines et jardinières des architectes paysagistes pour s'étendre à l'ensemble des territoires.

C'est pourquoi la notion jardinière classique de paysage s'est élargie à la maîtrise de la relation des habitants d'un territoire à leur milieu de vie et à la place que peuvent y avoir les phénomènes de nature sauvage et d'espaces cultivés. Le contexte politique et surtout démocratique de cette évolution joue alors un rôle déterminant.

Dans la période actuelle de transition des métiers, on peut observer plusieurs pratiques qui se distinguent et parfois s'opposent. Le paysagiste designer, créateur de formes, trouve ses références dans le monde des arts visuels, utilisateur de matériaux vivants et minéraux. Il est à l'origine d'installations artistiques et d'aménagements qui peuvent

animer l'espace public urbain ou rural en créant des sources de *subjectivité partagée*. La limite en est l'intervention des artistes dont la légitimité paysagiste n'est pas toujours reconnue par les paysagistes, comme dans le cas de l'artiste Dani Karavan dans les villes nouvelles françaises de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Cergy-Pontoise.

À ces pratiques paysagistes internationales de mise en scène et de design (avec Martha Schwartz, Adriaan Gueuze, Allain Provost, Jacqueline Osty, Michel Péna, Louis Benech par exemple et parmi d'autres) s'opposent celles, récentes, des médiateurs paysagistes qui s'appuient principalement sur la demande et la participation habitante pour mettre en forme un projet de cadre de vie. Les résultats et leur esthétique sont évidemment différents.

Aux paysagistes qui privilégient les formes dessinées et le choix sophistiqué des matériaux s'opposent également les praticiens naturalistes, bons connaisseurs des milieux naturels et cultivés, et de leur dynamique. Ce sont parfois des militants écologistes. Pour réhabiliter les sites industriels dégradés ou accompagner les infrastructures de circulation, ils mobilisent les techniques de terrassement et de végétalisation (préverdissement, engazonnement, dynamiques naturelles) pour créer les réseaux de continuités écologiques et de loisirs autour desquels les paysages urbains et ruraux devraient s'organiser progressivement.

En pratique ces différentes tendances offrent des choix aux commanditaires et aux gestionnaires et traduisent localement la perception des enjeux environnementaux actuels. Elles n'expriment pas en général des écoles de pensée doctrinaires, mais des alternatives pratiques qui sont adaptées aux échelles spatiales et temporelles de projets dans leur contexte culturel et politique.

Le paysagiste opérateur de la ville durable ?

Les concepteurs et les entrepreneurs paysagistes sont partout concernés par les injonctions politiques du développement durable. Car, en tant qu'aménageurs de l'espace des régions urbaines, ils sont appelés souvent par les maîtres d'ouvrage publics au côté des architectes et des urbanistes à donner des réponses aux appels d'offres de travaux (maîtrise d'œuvre, études). Leurs pratiques professionnelles ont-elles changé pour donner ces réponses ? Les paysagistes tiennent-ils compte de ces injonctions politiques, à caractère écologique, de la commande publique ?

Une thèse française de doctorat¹ récente montre que les concepteurs paysagistes modifient peu leur processus de conception de projet quels que soient les domaines abordés, par exemple dans les écoquartiers (eau, énergie, biodiversité, émissions de CO2, transport, déchets, alimentation de proximité, mixité sociale). Ils adaptent leur conception de projets aux caractères morphologiques, écologiques et historiques *singuliers* du site, parfois en remettant en cause la commande et son programme. Cette pratique paysagiste a été initiée dans les années 1970, notamment en France, après l'époque historique du seul paysagisme jardinier et en réaction à la *tabula rasa* des architectes et des urbanistes du mouvement moderne. Ces paysagistes veillent aujourd'hui surtout à la qualité esthétique, à la multifonctionnalité, aux usages sociaux

¹ Fanny-Anaïs Léger-Smith, *Évolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Nantes, Angers, Le Mans, 2014.

diversifiés et à l'attractivité des lieux, en évitant la tendance à l'uniformisation engendrée par les méthodes techniques d'(éco)conception. En dépit de cette spécificité, ils sont beaucoup moins choisis, dans les appels d'offres, que leurs concurrents architectes, urbanistes et environnementalistes des bureaux d'étude.

En Grande-Bretagne et en France, l'idée de tenir compte des caractères spécifiques d'un site, notamment écologiques et géographiques, apparaît également comme un héritage historique : pour les anglo-américains, de la pensée du système de parcs de Frederick Law Olmsted et de la planification écologique de Ian McHarg (*Design with nature*), et pour les Français des pratiques des premiers paysagistes urbanistes versaillais (Jacques Sgard, Jacques Simon, puis Michel Corajoud) et de l'enseignement de l'écologie végétale appliquée au projet de paysage à Versailles par les écologues Jacques Montégut, puis Marc Rumelhart.

Pour ces raisons et de manière variable selon leur formation et leur expérience, les paysagistes concepteurs sont plus aptes à traiter les questions paysagistes relatives à l'eau, aux déplacements, à la végétalisation, à la biodiversité et aux jardins communautaires, que celles concernant les sols, l'énergie, les déchets, le recyclage des matériaux ou l'agriculture urbaine. À ce titre, ils sont devenus, avec d'autres, des acteurs de plus en plus visibles et nécessaires de la fabrique urbaine soutenable.

Le mieux-être humain est-il la finalité du paysagisme ?

Que produisent les compétences professionnelles des paysagistes ? Nul ne peut douter que celles des médecins servent la santé humaine, celles de l'agriculteur et de l'agronome l'alimentation humaine et animale et celles du vétérinaire la santé animale. Qu'en est-il des paysagistes selon que leur client est privé ou public ?

Si le client est privé c'est sa satisfaction qui est visée par le paysagiste (du jardinier au concepteur). Mais si le client est public, c'est l'usager de l'espace aménagé qui valide l'intérêt général du travail fait par le concepteur et le gestionnaire. Dans les deux situations, le paysagiste vise à créer un cadre ou un milieu de vie qui contribue au bien-être de ceux qui sont susceptibles d'en jouir. Qu'il s'agisse de l'habitant et de son jardin, du touriste ou du promeneur au cours de son périple, du convalescent dans le parc de sa clinique, des participants aux activités d'un jardin partagé, des usagers d'un parc public, d'un parc naturel ou d'une aire d'autoroute, etc.

Le bien-être est en effet devenu un des buts principaux de l'existence humaine quels que soient les moyens d'y parvenir : soit du fait de stimulants : le tai-chi, la thalassothérapie, l'aromathérapie, les drogues douces ou dures, la cosmétique marine, les concerts, les musées, les religions, la gastronomie, l'amour, la plage, etc., ou bien en raison de l'absence ou de la suppression de causes de mal-être : maladies physiques ou mentales, stress au travail, solitude subie, échecs professionnel, familial ou personnel, nuisances et pollutions, etc.

Seul ou avec d'autres, la contemplation gratifiante d'un paysage, la fréquentation d'un parc ou d'un jardin, d'un lieu plaisant, leur proximité et la possibilité d'y accéder et d'en jouir autant que nécessaire, apportent à la plupart des êtres humains un indiscutable bien-être, c'est-à-dire *la conscience d'un moment relatif de bonheur, de joie ou de plaisir, quelque part*. Ils le doivent souvent à des paysagistes surtout dans les villes.

Oui, la contribution au mieux-être humain (plus qu'au bien-être) reste majoritairement la finalité des pratiques paysagistes. Et elle n'exclut pas celui des animaux. Cependant, la quête incessante du bien-être n'amène-t-elle pas à penser autrui et l'esthétique du cadre de vie comme les conditions nécessaires de son propre épanouissement (être bien) ? Alors que la seule visée du Bien pour soi (de la vie bonne comme disent les philosophes) inviterait chacun à penser autrui, et le monde vivant en général, comme une fin et non comme un moyen de son propre bien-être. Le paysagisme n'est pas dissociable d'une réflexion éthique sur le monde et son humanité. Quelles voies suivre pour choisir les valeurs morales et esthétiques qui donnent sens aux milieux construits ou donnés de la vie : la voie du sentiment (prendre soin des autres), la voie kantienne du devoir moral ou celle d'une adaptation pragmatiste au monde (John Dewey) ? La seule doctrine conséquentialiste et utilitariste - rechercher le bonheur du plus grand nombre sans se soucier de la manière dont il se répartit entre les hommes, que suivent en général les paysagistes et les acteurs politiques -, semble aujourd'hui bien insuffisante pour penser le monde équitable et soutenable de demain.

Les textes qui suivent décrivent en 2014 des situations nationales selon les quatre zones géographiques de l'IFLA où ont été réparties les 12 pays. Ils ont été choisis selon un seul critère : au cours de ma carrière j'ai été amené à travailler avec des paysagistes confirmés, des doctorants ou des chercheurs de ces pays.

Europe : Pays-Bas, France, Italie, Portugal

Afrique- Proche et Moyen Orient : Algérie, Tunisie, Maroc, Liban

Amériques : Argentine, Chili, Brésil

Asie-Pacifique : Vietnam

Trois pays (Algérie, Liban, Vietnam) n'ont pas d'organisation professionnelle d'architecte paysagiste.

Neuf en disposent en Europe (Pays-Bas, France, Italie, Portugal), au Maghreb (Tunisie, Maroc) et en Amérique du sud (Argentine, Chili, Brésil).

Pierre Donadieu

Professeur émérite en sciences du paysage de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille, avec la collaboration de Chérif Harrouni, professeur à l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II d'Agadir (Maroc)

p.donadieu@ecole-paysage.fr

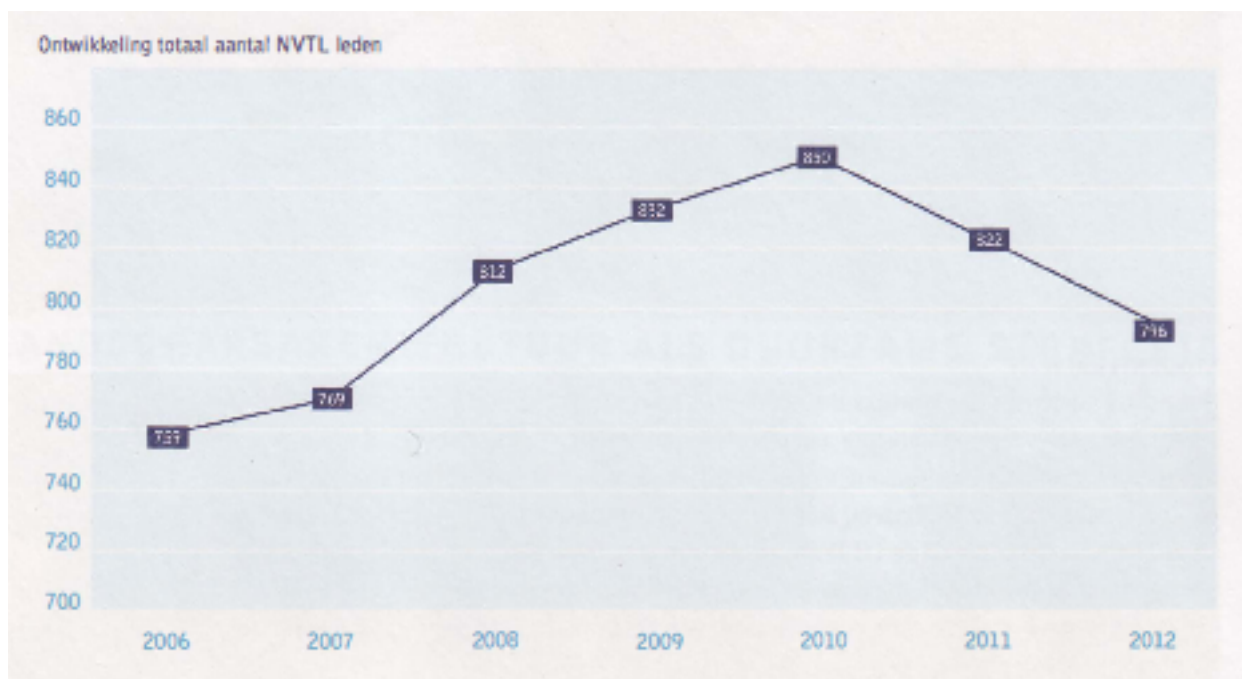
Europe

Les paysagistes aux Pays-Bas

L'évolution des pratiques

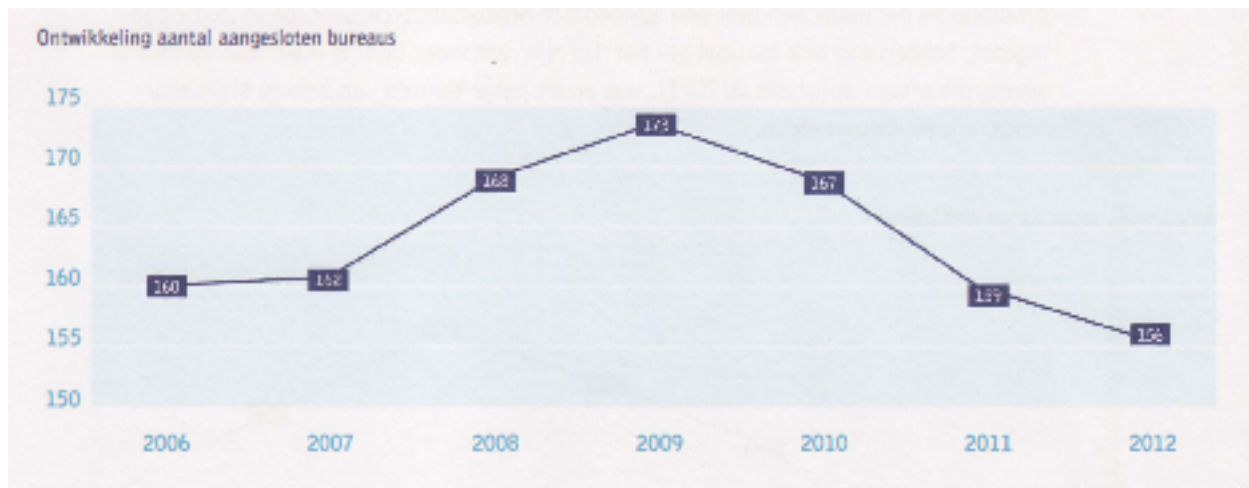
La pratique en architecture de paysage aux Pays-Bas se développe régulièrement depuis la Seconde Guerre mondiale dans trois domaines principaux : le paysage rural, le paysage urbain et les *infralandsapes* (les paysages infrastructureux de mobilité comme les routes et les canaux). De plus, les projets à l'étranger augmentent en Europe mais aussi en dehors de l'Europe. Les architectes paysagistes sont organisés dans une association professionnelle, le *Nederlandse Vereniging van Tuin en Landschapsarchitecten* (NVTL)

- Le nombre d'architectes paysagistes, membre de NVTL en 2012 est de 796. Depuis 2006 il a augmenté puis a diminué sensiblement. Environ la moitié des membres de l'association sont enregistrés comme architecte paysagiste dans le registre des



concepteurs d'architecture.

- Le nombre d'agences en architecture de paysage a diminué légèrement de 160 en 2006 à 156 en 2012.



Le nombre de professionnels en chômage a augmenté. Mais une bonne partie d'entre eux n'est pas membre de l'association. Aux Pays-Bas, les architectes paysagistes semblent peu affectés par la crise comme les architectes.

- *Le changement politique*

La répartition entre ministères des politiques publiques en matière de paysage a changé totalement aux Pays-Bas au cours des dix dernières années. Le ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a disparu depuis 2010. L'Environnement fait maintenant partie du ministère de l'Équipement et la politique d'énergie est menée par le ministère de l'Économie. Le ministère de l'Agriculture a disparu et fait maintenant partie du ministère de l'Économie. Ce qui constitue un bouleversement total pour l'aménagement du territoire national. Ce développement a surtout affecté les urbanistes et les aménageurs.

Les urbanistes, qui sont associés avec les aménageurs et planificateurs, ont perdu la plupart de leurs commandes parce qu'il y a eu un changement total dans la politique publique de l'aménagement de l'espace dans les dernières années. La crise joue un rôle mais également ce changement de politique qui est définitif pour une longue période.

- *Les commandes*

Au cours des dernières années les commandes ont changé. Tout d'abord il y a eu la crise économique qui maintenant apparaît en voie de résolution en Europe. Un second changement a été la disparition d'une bonne partie de la politique publique sur l'aménagement du territoire en général. Troisièmement, on a assisté à un élargissement considérable des commandes et des projets à l'étranger. Le registre national *Blauwe Kamer Jaarboek 2013* donne une idée de ces développements. Les projets sont organisés selon quatre catégories : le professionnel innovant, les projets de long terme, ceux qui mettent en relation conception et technologie, et la profession conventionnelle. Un exemple de la première catégorie, c'est le parc Bartok au centre ville d'Arnhem, une installation temporaire d'un paysagiste (Harro de Jong) et d'un artiste (Florentijn Hofman) sur un terrain non bâti. Maintenant le parc est tellement populaire et apprécié par les habitants qu'il est presque impossible de le supprimer.

L'enseignement en architecture de paysage

La formation est donnée dans trois écoles : le département d'architecture de paysage de

l'Université de Wageningen, l'école de Larenstein à Velp et l'Académie des Beaux-Arts à Amsterdam. Dans les formations, on constate un développement de l'approfondissement de la discipline d'architecture de paysage du point de vue à la fois pratique et théorique (sciences de la conception des projets de paysage).

- *Les écoles*

-Université de Wageningen (www.wageningenur.nl/nl/Onderwijs-Opleidingen/Studiekiezers-master/MSc-opleidingen/MSc-Landscape-Architecture-and-Planning.htm)

À Wageningen on peut choisir les trois niveaux; la licence (bachelor), le master, le doctorat. La formation du master prend en tout cinq années : la licence en trois ans et le master en deux années. La recherche sur projet concerne les paysages énergétiques (éoliennes), les micro-climats, les stratégies hydrologiques et le stockage de l'eau dans une conception régionale de l'aménagement de l'espace.

-L'école de Larenstein Velp (www.hogeschoolvhl.nl/Opleidingen_in_deeltijd/Tuin_en_Landschapsinrichting/Landschapsarchitectuur.aspx)

C'est une formation professionnelle et technique comme les écoles polytechniques autrefois en Grande Bretagne et les *Fachhochschule* en Allemagne. Elle offre maintenant la licence en quatre années et un master à temps partiel.

-l'Académie d' Amsterdam

(www.ahk.nl/bouwkunst/opleidingen/landschapsarchitectuur/)

C'est une formation spécialisée dans la conception des projets de paysage qui offre un master après une licence d'une autre école, à temps partiel pendant quatre ans. Pendant la formation, les étudiants travaillent en général dans les agences et les bureaux d'étude.

Comme dans les autres pays européens, de plus en plus de formations — en dehors de la discipline d'architecture de paysage — offrent le paysage comme objet d'étude dans leurs programmes. Il s'agit de formations professionnelles dans les métiers du loisir, du tourisme et des enseignements techniques comme le génie civil et l'architecture.

- *La recherche*

Le rôle de la recherche est développé dans plusieurs directions. Tout d'abord au niveau universitaire, la recherche académique dans la discipline d'architecture de paysage se concentre sur la connaissance des processus de conception. Dans tous les masters concernés, la recherche donne lieu à des ateliers et des mémoires en architecture de paysage, notamment à l'Université de Wageningen qui est le premier établissement d'enseignement et de recherche dans ce domaine. En outre, la recherche praticienne dans les agences est de plus en plus développée. Dans les autres universités, cette recherche se fait à partir de disciplines académiques comme l'histoire de l'art ou l'architecture.

Cette activité est de plus en plus visible dans les revues professionnelles et dans les journaux académiques qui appliquent le système du comité de lecture (*blind peer review*). ECLAS (*European Council of Landscape Architecture Schools*) organise chaque année une conférence scientifique sur des sujets d'actualité. En 2013, c'était à Hambourg en Allemagne.

Depuis quelque temps, on a créé une collaboration entre la pratique professionnelle et

les écoles pour se présenter à l'étranger comme *Dutch School of Landscape Architecture* (DSL).

L'avenir

L'association hollandaise des architectes paysagistes a comme stratégie d'orienter la pratique professionnelle vers la soutenabilité du développement économique et social. Elle n'est pas limitée aux sciences écologiques mais concerne toutes les disciplines intéressées. Ce qui veut dire que les projets ont comme objet les aspects spatiaux et temporels de la construction et de la gestion des paysages, notamment l'énergie, les micro-climats et le confort, le stockage de l'eau et les systèmes hydrologiques qui sont exprimés dans des plans à long terme. La connaissance des sciences du vivant (géologie, hydrologie, botanique et climatologie) donne aux architectes paysagistes un avantage vis-à-vis des autres disciplines de conception de l'aménagement de l'espace (l'architecture, l'urbanisme et l'ingénierie civile).

L'association insiste sur trois points caractéristiques pour la discipline d'architecture de paysage : la connaissance fine du milieu naturel dans la conception, l'approche intégrée des autres démarches et points de vue, et la capacité de penser et de conceptualiser dans la longue durée.

La discipline internationalise de plus en plus sa pratique, dans la recherche et la formation. En ce moment, ce processus prend place dans le contexte européen mais aussi en dehors de l'Europe. ECLAS joue un rôle important, pour les écoles européennes d'architecture de paysage, dans l'échange des étudiants, et avec le réseau le NOTRE sur le web (conférences scientifiques chaque année).

Martin van den Toorn
Architecte paysagiste
Professeur d'architecture de paysage à l'Université de Delft
mwmvarent@gmail.com

Références

www.nvtl.nl

www.blauwekamer.nl

www.wageningenur.nl/nl/Onderwijs-Opleidingen/Studiekiezers-master/MSc-opleidingen/MSc-Landscape-Architecture-and-Planning.htm

[www.hogeschoolvhl.nl/Opleidingen in deeltijd/Tuin-en Landschapsinrichting/Landschapsarchitectuur.aspx](http://www.hogeschoolvhl.nl/Opleidingen%20in%20deeltijd/Tuin-en%20Landschapsinrichting/Landschapsarchitectuur.aspx)

www.ahk.nl/bouwkunst/opleidingen/landschapsarchitectuur/

www.eclas.org

www.elasa.org

www.ifla.org

Les paysagistes en France

Selon la Convention européenne du paysage signée à Florence en 2000 sous l'égide du Conseil de l'Europe, « Le paysage est partout un élément de qualité de vie des populations (...). Il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social. »

La qualité reconnue des paysages et leur grande diversité leur valent d'être à l'origine de politiques de paysage actives et d'une législation importante. La maîtrise d'ouvrage publique ne peut pas en effet apporter seule la réponse à la demande sociale de paysage. Les professionnels en sont les indispensables maîtres d'œuvre, et notamment les paysagistes.

En France, le mot de paysagiste est libre d'usage. Il désigne toute personne dont les activités professionnelles ou amateurs concernent la conception, l'aménagement ou la gestion des espaces extérieurs au bâti. Le paysagiste peut se reconnaître sous d'autres appellations : jardinier, élagueur, entrepreneur de travaux paysagers, gestionnaire d'espaces publics, artiste peintre, paysagiste concepteur, architecte paysagiste, urbaniste paysagiste, paysagiste conseil, chef de projet, etc.

La profession de paysagiste concepteur ne dispose donc pas à ce jour de cadre officiel de référence. C'est une profession non réglementée.

Entre les pays du Nord de l'Europe où la profession est réglementée, parfois autant que celle des architectes (liste officielle au Royaume-Uni, ordre en Allemagne...), et l'Europe du Sud où elle n'existe pas ou presque en dehors de celle d'architecte, la profession qui étudie, planifie, conçoit, supervise et gère les paysages cherche sa voie et reste mal identifiée en France.

L'organisation interprofessionnelle Val'Hor qui rassemble toute la filière du végétal distingue clairement les professions de l'horticulture, de la pépinière (production et commercialisation), de la fleuristerie et du paysage (entreprises du paysage et paysagistes concepteurs). Ce texte est consacré à ces derniers.

Origine

Les métiers actuels du paysage ont leurs sources dans ceux du jardinage (les *topiaria* de l'époque romaine) et de l'architecture (les dessinateurs de jardin comme le maître jardinier de Louis XIV : André le Nôtre). L'appellation d'architecte paysagiste est apparue en Angleterre, aux États-Unis et en France au début du XIX^e siècle. Elle désignait les compétences des dessinateurs et réalisateurs de jardins privés et publics. En France, ces professionnels se sont appelés architectes paysagistes jusqu'à la seconde guerre mondiale. Certains ont alors une double formation d'architecte et de paysagiste, d'autres sont issus du monde de l'horticulture. À partir de 1957, ils ont du y renoncer sous la pression de l'ordre des architectes². Le diplôme de paysagiste diplômé par le gouvernement (DPLG) a ensuite été utilisé pour désigner les concepteurs paysagistes diplômés de l'école de Versailles puis de Bordeaux et de Lille.

² Loi de l'architecture de 1977 protégeant le titre d'architecte.

En 2009, le terme de paysagiste concepteur a été retenu par la Fédération française du paysage et les pouvoirs publics, à l'occasion de la rédaction d'un Référentiel des bonnes pratiques (AFNOR, BP X50-787) qui définit la profession, ses missions et champs d'intervention. Ce terme a été retenu à défaut d'une reconnaissance du titre d'architecte-paysagiste³. En 2013, un code déontologique est élaboré à l'initiative de la FFP, avec un juriste. Il reprend le même terme.

Les formations des paysagistes concepteurs⁴

Jusqu'en 1993, trois écoles d'enseignement supérieur formaient les cadres paysagistes. La plus ancienne avait été créée en 1873 sous la forme de la chaire d'architecture des jardins et des serres de l'École nationale d'horticulture au Potager du roi à Versailles. À cette époque, la conception de grands parcs urbains constitue une préoccupation politique majeure. Après la seconde guerre mondiale, cette chaire prend la forme d'une filière autonome de formation - la Section du paysage et de l'art des jardins - qui donnera ensuite naissance en 1976 à l'École nationale supérieure de paysage (ENSP). Depuis le début des années 1990, cette école s'est également implantée à Marseille⁵.

Deux autres écoles, l'une publique l'École nationale des ingénieurs des travaux de l'horticulture et du paysage d'Angers (depuis 1974, devenue ensuite Institut national d'horticulture et du paysage) et l'autre privée à Paris : l'École supérieure d'architecture des jardins et du paysage⁶ complétaient le dispositif de formation.

À partir de 1993, quatre autres écoles ont été ajoutées. Les Écoles d'architecture et de paysage de Bordeaux et de Lille, formant des paysagistes DPLG, dépendent du ministère de la Culture, l'École nationale supérieure du paysage et de la nature à Blois du ministère de l'Enseignement supérieur. Deux écoles forment donc des ingénieurs paysagistes, l'Institut national d'Horticulture et de paysage d'Angers (au sein d'Agrocampus Ouest), et l'école de Blois. Trois écoles forment des paysagistes DPLG (Versailles, Blois et Lille), et la dernière délivre un diplôme d'école privée (ESAJP).

Ces six écoles supérieures de paysage qui forment des paysagistes concepteurs mettent chaque année sur le marché environ 250 diplômés (25 à 70 par école), en formation conventionnelle ou par alternance (ENSP et Agrocampus Ouest). S'y ajoutent les très nombreuses formations professionnelles publiques et privées, initiales et continues, aux niveaux licence professionnelle, brevet de technicien supérieur en aménagements paysagers, bac professionnel et certificat d'aptitude professionnelle. Plusieurs milliers de jeunes diplômés intègrent ainsi les entreprises privées et les services publics territoriaux chaque année.

Actuellement, une réforme des diplômes des trois écoles dplg et de l'école de Blois est en cours pour inscrire ces écoles dans le processus européen de Bologne qui organise les

³ Ce terme est reconnu dans tous les autres pays francophones et par les organisations internationales. Depuis 1965, « architecte-paysagiste » est inscrit au registre des professions reconnues par le Bureau International du Travail dans la version française (*Landscape architect* en anglais)

⁴ Selon le terme retenu par la FFP dans son référentiel et son code déontologique et approuvé par le ministère de l'écologie.

⁵ Extrait de la plaquette de présentation de l'ENSP, 2013-2014.

⁶ Créée en 1968, d'abord nommée Ecole spéciale d'architecture des jardins

études supérieures en trois niveaux : licence, master et doctorat (LMD). Le diplôme de paysagiste sera délivré au niveau master (bac + 5).

À court terme, les diplômes de paysagiste dplg et d'ingénieur paysagiste de Blois, se transformeront en Diplôme d'Etat de paysagiste (DEP). La réforme devrait s'appliquer à partir de la rentrée 2015.

Missions et champs d'action des paysagistes :

Le cœur du métier de paysagiste concepteur⁷ est la démarche de projet. Cette démarche a pour objectif la protection, la valorisation et la création des paysages.

Le paysagiste participe à l'invention des paysages urbains et ruraux avec pour finalité la qualité du cadre de vie. Sa spécificité est d'interroger l'histoire et l'évolution des composantes d'un territoire pour en révéler la singularité et les potentialités de renouvellement.

Le paysagiste est concepteur, expert et maître d'œuvre de projets et d'études d'aménagement, de l'échelle du jardin à celle du territoire, et partenaire d'autres professionnels de l'aménagement. Il initie une action pédagogique et technique guidée par une approche culturelle, sociale, environnementale et sensible à l'occasion de projets portés par une demande sociale et une commande politique. Cette commande est publique à 95%, le marché privé est principalement développé du côté des entreprises de paysage dotées parfois de bureaux d'études pouvant intégrer des paysagistes.

Statut, cadre des missions :

En France, la profession de paysagiste se partage entre le secteur privé et le secteur public. Dans le privé, les paysagistes, souvent travailleurs indépendants, se répartissent d'abord dans les agences ou bureaux de paysage avec différents statuts : salarié, libéral... et différentes formes juridiques : SARL, auto entreprise, coopérative, collectif, artiste... Il s'agit dans la plupart des cas de petites structures (quelques salariés).

On trouve également des paysagistes au sein de structures dont la spécialité est l'aménagement de l'espace : atelier d'urbanisme, agence d'architecture...

Dans le secteur public, la profession s'est développée ces dernières années dans les collectivités locales et territoriales : villes, départements, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, Parc Naturel Régional, et dans des structures parapubliques comme la SNCF ou les agences d'urbanisme.

Le paysagiste a la compétence d'assurer toute mission d'aménagement en tant que mandataire. Ses missions sont soumises aux exigences de la loi n° 85-714 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports à la maîtrise d'œuvre privée, qui cadre les missions et les responsabilités.

Les domaines d'intervention :

⁷ Selon le terme adopté par la FFP dans le « Référentiel de bonnes pratiques », AFNOR.

Les paysagistes concepteurs interviennent sur un large spectre de l'échelle du jardin à celle du grand territoire. Ces terrains d'intervention évoluent au gré des enjeux sociaux, environnementaux et culturels. Notons particulièrement l'espace urbain et péri-urbain (espaces publics, renouvellement urbain, ZAC, urbanisme commercial, entrées de ville, nouveaux quartiers...), les parcs, jardins et promenades, l'espace rural, agricole et forestier, les espaces naturels et les sites à réhabiliter, les infrastructures, les sites à protéger...

Missions et services :

Les missions des paysagistes sont très variées ; elles vont de la définition et de la mise en œuvre des politiques de paysages – conception d'atlas de paysage, plans et chartes, diagnostic, études préalables aux documents d'urbanisme et participation à leur élaboration (SCOT, PLU, chartes de PNR, etc.) – à la conception et l'aménagement de l'espace (conception et maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs). À ces missions s'ajoutent les actions de pédagogie (conseil et expertise), l'enseignement et la recherche fondamentale ou appliquée. Les missions de pédagogie sont particulièrement développées par les paysagistes travaillant au sein des collectivités et des structures publiques ou parapubliques.

Les organisations professionnelles

Les paysagistes travaillant en France peuvent, en s'inscrivant et en cotisant, bénéficier des services de cinq organisations professionnelles⁸.

La Fédération française du paysage (FFP)

Créé en 1982, la FFP regroupe aujourd'hui environ 650 cotisants. Elle accueille des concepteurs paysagistes issus des sept écoles (surtout de l'ENSP et de l'INHP), mais également de formations européennes qu'elle habilite. Structurée en 10 associations régionales, elle défend les intérêts de ses membres et prend en charge la promotion de la profession.

L'effectif des paysagistes concepteurs et ingénieurs en activité en France peut être évalué de deux façons. La FFP et l'Union nationale des entrepreneurs de paysage évaluent celui des concepteurs à environ 2000 en 2013. Ce qui correspond au flux de formation des écoles de paysagiste DPLG.

On peut également en tenant compte du flux annuel de diplômés des sept écoles, et en actualisant l'estimation de l'année 2000 (P. Donadieu), l'évaluer à environ 5 000 à 5500. Ce qui veut dire que la moitié de l'effectif n'est pas spécialisé dans la compétence de conception, partage celle de maîtrise d'œuvre avec les concepteurs et se consacre surtout à la gestion des espaces publics aménagés.

⁸ Relèvent en outre du domaine distinct des entreprises et de la gestion des espaces verts des villes : L'Union nationale des entrepreneurs paysagistes (UNEP), L'association des ingénieurs territoriaux de France, l'association française des Directeurs de Jardins et Espaces Verts Publics, et l'association Plante&Cité.

Sans prétendre obtenir une profession réglementée, la FFP œuvre depuis son origine à la reconnaissance de la profession qu'elle représente. Cette reconnaissance passe par plusieurs étapes : la claire définition d'un contenu, l'obtention d'un titre, la protection du titre, et éventuellement un processus de qualification, dont la publication du référentiel des bonnes pratiques puis d'un code déontologique constituent les premières étapes.

L'Association des Paysagistes Conseils de l'Etat (APCE),

L'APCE réunit les 143 paysagistes-conseils de l'Etat en activité.

Depuis 1996, les paysagistes conseils de l'Etat sont missionnés pour éclairer et aider les services déconcentrés de l'Etat (DDT et DREAL) en matière d'urbanisme et d'environnement. Ces paysagistes exercent à la base en tant qu'indépendants. Ils sont recrutés sur dossier et audition par le Ministère de l'Ecologie, pour intervenir en tant que conseillers auprès des services de l'Etat. Pour être sélectionné il faut avoir au moins 8 ans d'expérience.

Ils interviennent deux jours par mois, auprès des services de l'État (de la Direction Départementale des territoires ou de la DREAL. Ils sont affectés à un département (dans lequel ils n'exercent pas en tant que libéral) pendant 5 à 8 ans maximum. Leur rôle consiste à participer à la mise en place, sur le plan local, des politiques nationales en matière d'aménagement et d'urbanisme. Ils sont ainsi appelés à éclairer et sensibiliser les différents acteurs de l'aménagement sur l'évolution de la qualité des paysages urbains et ruraux. À la fois conseillers et pédagogues, mais aussi médiateurs, ils se situent à l'interface des problématiques paysagères, des élus, des professionnels de l'aménagement, de l'Etat et des populations.

Toutefois, leur rôle se limite à du conseil car ils n'ont pas la possibilité de bloquer un projet même si celui-ci ne leur paraît pas valide. D'où l'importance pour le paysagiste conseil de l'Etat d'intervenir le plus en amont possible des dossiers.⁹

L'interprofession de métiers du paysage et de l'horticulture

L'interprofession *Val'Hor* reconnue par les pouvoirs publics rassemble de nombreux acteurs de la filière horticole. Elle réunit au sein de la Commission des métiers du paysage (COMEP), paysagistes concepteurs représentés par la FFP, entrepreneurs du paysage représentés par l'UNEP et pépiniéristes représentés par la Fédération Nationale de l'horticulture et de la pépinière. La COMEP est un lieu de réflexion et de proposition pour le développement de l'horticulture et du paysage auprès des donneurs d'ordre publics et privés. Elle met en œuvre des actions d'informations sur les métiers du paysage et traite des sujets d'ordre technique, administratif et réglementaire, en complément des actions des différentes familles professionnelles. Elle a financé par exemple la rédaction de la déontologie des paysagistes.

Le réseau européen et international : IFLA Europe et IFLA international,

L'IFLA – International Federation of Landscape Architects – est une fédération mondiale d'associations professionnelles nationales comme la FFP. Elle est organisée en quatre grandes régions : la région Europe, la région Amériques, la région Asie-Pacifique et la

⁹ Extrait entretien avec Marc Claramunt dans « Horticulture et Paysage », 12/ 2011-01/2012

région Afrique. Son but est d'assurer la reconnaissance et la promotion de la profession d'architecte-paysagiste au niveau international, d'une part en encourageant les collaborations entre les différentes associations nationales, d'autre part en représentant la profession auprès d'organisations internationales, soit professionnelles, soit politiques comme l'UNESCO.

L'IFLA organise chaque année, en conjonction avec le conseil annuel de l'association, un congrès mondial, tour à tour dans chacune des régions.

L'IFLA Europe – Fédération européenne pour l'architecture du paysage,

Ancienne EFLA, l'IFLA Europe est un organisme qui regroupe les différentes associations de paysagistes à travers l'Europe. L'idée est d'avoir une organisation professionnelle unie, une structure qui se penche plus particulièrement sur les questions de formation et de pratiques professionnelles. L'association rassemble plus de 30 pays.

Le principal objectif est la reconnaissance de la profession dans tous les pays européens à travers l'éducation et la formation. Dans les pays où la profession est émergente l'IFLA Europe propose des missions d'assistance et de conseils. Là, où elle est bien établie, l'association est un lieu d'échanges des compétences.

Michel Audouy, paysagiste DPLG (Val'Hor), Arienne Delilez (FFP)
michel.audouy@wanadoo.fr

Pierre Donadieu p.donadieu@ecole-paysage.fr

Les paysagistes en Italie

En Italie, le métier de paysagiste est organisé en relation avec ceux d'architecte, d'aménageur et de conservateur. Le titre de "paysagiste" est attribué suite à un concours national donnant accès à [l'Ordre national des architectes, des aménageurs du territoire, des paysagistes et des conservateurs](#) (*Ordine Nazionale Architetti, Pianificatori, Paesaggisti e Conservatori*, CNAPPC), institué par décret du Président de la république (DPR 320/01, Capo III, art. 15-19) en 2001. Le CNAPPC a remplacé le Conseil national des architectes (*Consiglio Nazionale degli Architetti*) qui ne prévoyait pas, dans son intitulé, des formations spécifiques dans les domaines de la planification territoriale, du projet de paysage et de la conservation du patrimoine.

Selon les types de master obtenus, il est possible de prétendre aux titres de paysagiste, d'architecte, d'aménageur du territoire ou de conservateur. 154 architectes paysagistes sont inscrits à l'Ordre des architectes et des paysagistes en 2014.

L'ordre des Architectes, Aménageurs, Paysagistes et Conservateurs Italiens

Le décret 328/01 a établi également le cadre normatif et les modalités d'organisation des concours permettant l'accès aux différentes branches d'activités professionnelles (voir tableau ci-après). *L'Ordine nazionale degli architetti, pianificatori, paesaggisti e conservatori* est organisé en deux sections auxquelles peuvent accéder les titulaires d'un Master 2 ou d'un diplôme équivalent (section A : architecture, planification territoriale, paysagisme, conservation du patrimoine architectural et environnemental) et les titulaires d'une licence (section B : architecture, planification). Contrairement aux architectes et aménageurs du territoire, pour lesquels la section B propose les dénominations « d'architecte junior » ou « d'aménageur junior », le titre de « paysagiste » est attribué seulement aux titulaires d'un diplôme de niveau Master 2.

SECTEUR	TITRE DELIVRE AUX INSCRITS DE LA SECTION (ART. 14)	OBJETS DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE (ART. 16)	TITRES QUI PERMETTENT L'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ETAT (ART. 17)	EPREUVES DE CONCOURS (ART. 18)
1. Architecture	Architecte (<i>architetto</i>)	Compétences traditionnelles.	1) Master 2 (Laurea specialistica) en Architecture et en Ingénierie civile (classe 4/S) 2) Master2 (Laurea	1) épreuve pratique: projet d'un bâtiment ou d'une intervention à l'échelle urbaine. 2) épreuve écrite : analyse technique du projet conçu

			magistrale) en Architecture et ingénierie civile (classe LM-4)	<p>dans la première épreuve.</p> <p>3) épreuve écrite : problématiques culturelles et connaissances critiques dans le domaine l'architecture.</p> <p>4) épreuve orale: approfondissement du projet présenté, des thématiques abordées dans les deux épreuves écrites, des aspects législatifs et de la déontologie professionnelle.</p>
2. Aménagement du territoire	Aménageur du territoire <i>(Pianificatore territoriale)</i>	<p>a) aménagement du territoire, du paysage, de l'environnement, de la ville.</p> <p>b) Exécution et coordination des analyses complexes et spécifiques des structures urbaines, territoriales, paysagères (<i>paesaggistiche</i>) et environnementales. Coordination et gestion d'activités d'évaluation environnementales et d'études de faisabilité des plans et des projets urbains et territoriaux.</p> <p>c) Stratégies, politiques et projets de transformation urbaine et territoriale.</p>	<p>1) Master 2 (Laurea specialistica) en Architecture et en ingénierie civile (classe 4/S)</p> <p>2) Master 2 (Laurea Specialistica) en Aménagement du territoire, de la ville et de l'environnement (classe 54/S).</p> <p>3) Master2 (Laurea magistrale) en Architecture et ingénierie civile (classe LM-4)</p> <p>4) Master 2 (Laurea magistrale) en Planification territoriale, urbaine et environnementale (LM/48)</p>	<p>1) Epreuve pratique: analyse technique des phénomènes de la ville et du territoire, ou évaluation de plans et de programmes de transformation urbaine, territoriale et environnementale.</p> <p>2) Epreuve écrite : droit de l'urbanisme.</p> <p>3) Epreuve orale : approfondissement des thématiques abordées dans les deux épreuves écrites, des aspects législatifs et de la déontologie professionnelle.</p>
3. Paysagisme	Paysagiste	a) conception et	1) Master 2	1) Epreuve

<i>(paesaggistica)</i>	<i>(Paesaggista)</i>	<p>direction de parcs et jardins.</p> <p>b) rédaction des plans du paysage (<i>Piani paesistici</i>).</p> <p>c) restauration des parcs et jardins historiques (selon la loi du 20 juin 1909, n. 364, exception faite pour les parties bâties).</p>	<p>(Laurea specialistica) en Architecture et ingénierie civile (classe 4/S)</p> <p>2) Master 2 (Laurea specialistica) en Architecture du paysage (classe 3/S)</p> <p>3) Master 2 (Laurea Specialistica) en Sciences et technologies pour l'environnement et le territoire (classe 82/S)</p> <p>4) Master 2 (Laurea magistrale) en architecture et ingénierie civile (LM-4)</p> <p>5) Master 2 (Laurea magistrale) en Architecture du paysage (LM-3)</p> <p>6) Master 2 (Laurea magistrale) en sciences et technologies pour l'environnement et le territoire (LM-75)</p>	<p>pratique: cette épreuve aborde des thématiques propres au paysagisme (<i>paesaggistica</i>) et à l'environnement.</p> <p>2) Epreuve écrite: sur différents thèmes de culture environnementale et du paysagisme (<i>paesaggistica</i>)</p> <p>3) Epreuve orale : discussion sur les thèmes abordés dans les deux épreuves précédentes, aspects législatifs et déontologie professionnelle.</p>
4. Conservation des biens architecturaux et environnementaux	<p>Conservateur du patrimoine architectural et environnemental</p> <p><i>(Conservatore dei beni architettonici e ambientali)</i></p>	<p>a) diagnostique des processus de dégradation et d'instabilité touchant le patrimoine architectural et environnemental. Identifier des interventions et des techniques de conservation.</p>	<p>1) Master 2 (Laurea Specialistica) en Architecture et ingénierie civile (classe 4/S)</p> <p>2) Master 2 (Laurea Specialistica) en Conservation du patrimoine architectural et</p>	<p>1) Deux épreuves écrites sur différentes thématiques concernant la culture et les techniques de conservation.</p> <p>2) Epreuve orale : discussion sur les thèmes abordés dans les deux</p>

			environnemental (classe 10/S)	épreuves précédentes, aspects législatifs et déontologie professionnelle
			3) Master 2 (Laurea Magistrale), Architecture et ingénierie civile (L/M-4)	
			4) Master 2 (Laurea Magistrale) en Conservation du patrimoine architectural et environnemental (LM-10)	

Comme le montre le tableau ci-dessus, en Italie les activités liées à l'aménagement du territoire et du paysage relèvent de deux différentes branches professionnelles : celle de la planification du territoire (qui donne accès au titre de « planificateur territorial ») et celle du paysagisme (qui donne accès au titre de « paysagiste »). La différence fondamentale entre ces deux professions semble reposer sur l'échelle spatiale de l'intervention : le planificateur territorial élabore des projets au niveau du « grand paysage », de grandes régions, alors que le paysagiste s'intéresse plutôt aux parcs et aux jardins en milieu urbain.

Dans le premier cas, les diplômes de niveau Master 2 permettant l'accès au concours national concernent la planification territoriale et environnementale, l'architecture et l'ingénierie civile. Dans le second cas, les diplômes de Master 2 permettant l'accès au concours national concernent l'architecture de paysage, l'architecture et l'ingénierie civile, les sciences et les technologies de l'environnement et du territoire. Aucune des épreuves de concours ne prévoit l'élaboration d'un projet de conception.

Pour l'année académique 2013/14, des formations de niveau Master 2 en Architecture du paysage (LM-3) sont proposées par l'Université de Florence (cours *Laurea magistrale* en [Architecture du paysage](#)), l'Université de Gênes (cours de *Laurea magistrale* en [Projet des aires vertes et du paysage](#)) et l'Université de Rome – La Sapienza (cours de *Laurea magistrale* en [Architecture du paysage](#)).

Selon le [Ministère de l'université et de la recherche](#), en 2011, les formations relevant du domaine de l'architecture du paysage (ICAR 15), tout niveau de formation confondu, étaient de 113 et étaient dispensées dans 29 universités.

Chiara Santini, historienne des jardins, enseignante-chercheuse à l'ENSP de Versailles-Marseille. chrsantini@gmail.com

Les paysagistes au Portugal

Le Portugal dispose de cinq formations d'architectes paysagistes pour 11 millions d'habitants, soit un paysagiste pour 11 000 habitants un chiffre proche de celui de la France (voir tableau final). Cette caractéristique exceptionnelle est liée à une histoire et à des personnalités remarquables.

Histoire

Le fondateur de l'architecture de paysage au Portugal est l'ingénieur agronome Francisco Caldeira Cabral (1908-1992) qui a suivi le cours d'architecture de paysage à l'*Institut für Gartengestaltung* de la *Friedrich Wilhelm Universität* de Berlin jusqu'en 1939. Puis Francisco Caldeira Cabral fut autorisé en 1941 à lancer le cours d'architecture de paysage à l'Institut supérieur d'agronomie de Lisbonne.

L'architecte paysagiste Gonçalo Ribeiro Telles est le lauréat du prix Sir Geoffrey Jellicoe, attribué par la Fédération Internationale des architectes paysagistes à Auckland (Nouvelle-Zélande) en 2013. Né à Lisbonne le 25 mai 1922, Gonçalo Ribeiro Telles est ingénieur agronome et architecte paysagiste, diplômé à l'Institut supérieur d'agronomie, où il a commencé sa vie professionnelle comme assistant et disciple de Francisco Caldeira Cabral. Il fut ministre de l'Environnement dans les années 1970.

Il est l'auteur de plusieurs projets notamment le corridor vert de Monsanto et l'intégration de la zone riveraine orientale et occidentale dans la structure verte de Lisbonne, le jardin de la Fondation Calouste Gulbenkian, avec António Viana Barreto (Prix Valmor 1975), les projets de la vallée de Alcântara, de la Radiale de Benfica, de la vallée de Chelas, et de la Mata dos Medos.

Formations

L'introduction de l'enseignement de l'architecture de paysage au Portugal a commencé en 1941. Durant les deux premières décennies d'existence, ce cours était libre à l'Institut supérieur d'Agronomie de Lisbonne (ISA) et a été suivi par des étudiants d'ingénierie agricole et forestière. Le premier cours d'architecture de paysage a été créé à l'ISA quatre décennies après la mise en place du cours libre, en 1981. Il y a maintenant au Portugal cinq établissements d'enseignement supérieur qui enseignent le cours en architecture de paysage, dont quatre masters en architecture de paysage, tous sur le modèle du processus de Bologne (3+2 ans), dans les universités de Lisboa, Évora, Porto, et Vila Real. Le nombre d'architectes paysagistes a considérablement augmenté et les estimations indiquent environ un millier d'architectes paysagistes au Portugal.

Domaines d'activité

Depuis les années 1940, la pratique et le cadre professionnel de la profession d'architecte paysagiste ont été développés, aussi bien au niveau de l'activité privée que publique.

Les domaines d'activité suivants existent aujourd'hui :

- a) Recherche, développement des fondements théoriques et formulation de politiques publiques relatives au paysage et à l'architecture de paysage;
- b) Enseignement universitaire;
- c) Planification et aménagement du paysage;
- d) Projet d'architecture de paysage;
- e) Activités de gestion, suivi, maintenance, supervision et consultation en architecture du paysage.

Sélection de Projets :

Trame Verte et Bleue Nationale - une proposition de délimitation et de réglementation, Portugal. Centre d'Études en Architecture de Paysage "Professor Caldeira Cabral" (CEAP) de l'Institut Supérieur d'Agronomie de Lisbonne, Université de Lisbonne (ISA-UL), 2013.

Quartier Kiem plateau Kirchberg, Premier prix de la compétition pour la conception de l'espace public du Quartier Kiem, Plateau du Kirchberg au Luxembourg. PROAP, en partenariat avec amann-canovas-maruri temperaturas extremas arquitectos s.l.p. Studio, 2010.

Maitrise d'œuvre urbaine pour l'Île de Nantes, France. PROAP, en partenariat avec SCE Engineering (Engineering), Transolas (Environment), 2010.

Jardin António Borges, Ilha de São Miguel, Açores, Portugal. Topiaris, en partenariat avec Epete, Lda., FTD, Lda., P.R., Lda., Sara Domingos, SPGO, Lda., TNP., Urbágua, Lda., Emmanuel Garcia (GRAFIXCIRCUS), 2005.

Jardins contemporains des communautés – Jardin ibérique, Lille, France. Alexandra Ciachetta et Rosário Salema, 2004.

Parc de Tempelhof, Berlin, Allemagne. Blankscape, 2010.

Parc Forlanini, Milan, Italie. PROAP, en partenariat avec GB Arquitectos, Studio Silva, P31, 2002.

Santiago Golf Resort, Santiago, Cabo Verde. Topiaris, en partenariat avec Consulting P.R. Lda, ARA, Lda, 2000.

Parc Tarello, Brescia Italie. Global en partenariat avec Studio, 2001-2003.

Parc Serralves (Musée d'Art Contemporain), Porto. Global, en partenariat avec Álvaro Siza, Ana Vasconcelos, Oficina da Paisagem, Filipe Gameiro Fernandes, José Maria Moreira Nunes, GOP, Bartolomeu Perestrello, 1996.

Jardins Garcia da Horta, Lisbonne, Portugal. Global, en partenariat avec C. Correia F. Rodrigues, J. Campos, Grade Ribeiro, Lda. *lighting* Joule, Lda, 1994.

Organisation professionnelle

Au Portugal l'association professionnelle – l'Association portugaise des architectes paysagistes (APAP) - a été constitué en 1976. Elle a été fondée dans le but de défendre les intérêts de la pratique professionnelle et de promouvoir les activités culturelles et de représentation de la profession, en contribuant à son progrès technique et social.

Seule association privée représentante de la catégorie professionnelle au Portugal, l'Association portugaise des architectes paysagistes a contribué au cours des trois dernières décennies à la visibilité institutionnelle de la profession, en jouant un rôle

important dans les domaines suivants: a) Accréditation des cours de l'enseignement supérieur selon les normes internationales en vigueur dans ce domaine ; b) Débat politique sur les interventions relatives au paysage ; c) Processus de planification ; d) Définition de la législation régissant la participation des architectes paysagistes dans les plans et projets de paysage et les comités de suivi; et e) Représentation du Portugal dans les associations internationales, dont la Fédération Internationale des Architectes Paysagistes (IFLA) et la Fédération Européenne des Architectes Paysagistes (EFLA), y compris la représentation à des congrès scientifiques.

L'Association Portugaise des Architectes Paysagistes (APAP) participe actuellement aux projets suivants:

- Groupe de travail pour la Politique Nationale de l'Architecture et du Paysage;
- Groupe de travail pour la normalisation des services de l'Architecte et de l'Architecte paysagiste ;
- Jury du Prix National de la Réhabilitation Urbaine (Institut du logement et de la Réhabilitation Urbaine);
- Jury du Prix Jeune Architecte Paysagiste (Journal Arquitecturas/Vibeiras);
- Création et diffusion du livret sur la profession;
- Recherche sur l'histoire de l'architecture de paysage au Portugal;
- Collaboration et participation à la réunion nationale des étudiants d'architecture de paysage;
- Célébration des 25 ans de l'IFLA Europe;
- Célébration de la Journée Mondiale des Monuments et des Sites;
- Célébration du Mois européen de l'Architecture de Paysage;
- Processus de création de l'Ordre des architectes paysagistes;
- Collaboration à la révision de la législation d'aménagement du territoire et de l'environnement;
- Participation à l'IFLA et à l'IFLA Europe (ex EFLA) ;
- Collaboration avec le système d'information du patrimoine architectural, dans la préparation des fiches d'information sur les espaces verts de Lisbonne.

Andreia Saavedra Cardoso

Architecte paysagiste, doctorante, Institut supérieur d'Agronomie de Lisbonne, Centre d'Études en Architecture de Paysage "Professor Caldeira Cabral"

andreiasaavedra@gmail.com

Ce résumé est basé sur les données de l'étude : Magalhães, M.R. et Saavedra Cardoso, A. (2010), *Caractérisation de l'architecture paysagiste au Portugal*. Centre d'Études en Architecture du Paysage "Professor Caldeira Cabral" (CEAP) de l'Institut Supérieur d'Agronomie de Lisbonne, Université de Lisbonne (ISA-UL).

Nous remercions aussi l'Association portugaise des architectes paysagistes (APAP) pour les informations fournies.

Afrique-Moyen Orient

Les paysagistes en Tunisie

Comme dans la plupart des pays, l'usage du mot paysagiste en Tunisie est libre. Il est utilisé indifféremment par les architectes, les jardiniers, les pépiniéristes, les entreprises de jardins, les concepteurs et les gestionnaires d'espaces verts publics et privés.

Origine

Le métier d'architecte paysagiste, tel que défini par l'IFLA à partir de 1948, est devenu visible pendant le protectorat français (1881-1956). Au cours de cette période, de nombreux projets de planification urbaine et d'aménagements de jardins et d'espaces publics à Tunis, Bizerte, Sousse, etc. ont été réalisés par des architectes, des urbanistes et des jardiniers paysagistes français. Parmi ces réalisations, au nord de Tunis, le parc du Belvédère a été créé sur une colline à partir de 1892 par le jardinier paysagiste parisien Joseph Laforcade dans un style paysager à l'anglaise.

Après l'Indépendance, ce métier a été incarné par la personnalité de Jellal Abdelkefi, formé à Versailles au début des années 1960 (paysagiste DPLG) et docteur en urbanisme. Ses nombreux travaux ont été consacrés en particulier à la réhabilitation de la médina de Tunis et à la création de parcs publics dans la capitale et sa région. Il est également l'auteur d'une étude portant sur l'inventaire des paysages de la Tunisie en 2005, lancée par la Direction Générale de l'Aménagement du territoire. L'intérêt de cette étude est de proposer une politique du paysage axée sur les thèmes « Observer-Agir-Conservé ».

Le retour des premiers paysagistes diplômés de l'ENSP de Versailles fait apparaître de manière remarquable le terme d'architecte paysagiste. Celui-ci reste aujourd'hui encore souvent associé à celui des horticulteurs.

Les principales réalisations

Au début des années 1990, dans le cadre d'une politique environnementaliste, visant à améliorer la qualité du cadre de vie en Tunisie, l'État a mis en place un programme pour la création de parcs urbains : le programme national des parcs urbains (PNPU). Ce programme avait pour objectif la protection des forêts périurbaines en les transformant en espaces de loisir et d'éducation environnementale. Ces parcs constituent une réserve foncière et permettent de contenir l'étalement urbain. Ils sont généralement sommairement aménagés. C'est dans ce cadre qu'ont été réalisés pour le grand Tunis, le parc Ennahli, le parc El Mourouj, le parc El Khaliij. Dans la même décennie, on a aussi vu se réaliser la place des droits de l'Homme (T. Meftah, 1997), les jardins de la Méditerranée (J. Abdelkefi, 1998).

Les paysagistes ont commencé à être impliqués dans la réalisation de lotissements par des opérateurs publics à partir des années 2000. C'est le cas des lotissements Ain Zaghuan et jardins de Carthage, réalisés par l'Agence Foncière pour l'Habitat, (T. Meftah, 2005, 2009).

On peut aussi citer parmi les réalisations de cette période, le jardin de la Méditerranée à Sidi Bou Said, réalisé avec le soutien de la principauté de Monaco, le parc de Sidi Bou Said et le parc du Kram (J. Abdelkefi), le jardin El Abidine à Carthage (T. Meftah, 2003).

Le marché du secteur privé s'ouvre aussi aux paysagistes : jardins d'hôtels, mais aussi résidences privées, marché que se partagent aussi bien les architectes paysagistes que les ingénieurs en paysage.

Formations

La formation des paysagistes en Tunisie a été prise en charge depuis les années 1980 par l'École d'horticulture et d'élevage de Chott Mariem au nord de Sousse. Cette formation a été initiée par une collaboration entre l'ENSP de Versailles et l'école de Chott Mariem, devenue aujourd'hui Institut supérieur d'agronomie. Les enseignants les plus anciens ont presque tous été formés à l'ENSP de Versailles.

Aujourd'hui, depuis environ trente ans, l'ISA de Chott Mariem forme chaque année des techniciens en horticulture et paysage, des ingénieurs paysagistes (comme au Maroc ou à Angers) et des chercheurs. La section architecture de paysage et aménagement a formé depuis sa création en 1995 près de 150 ingénieurs paysagistes. La moyenne est passée de 7 diplômés par an en 2003 à 20 diplômés par an en 2010. Le nombre total des paysagistes concepteurs est aujourd'hui estimé à 180 (dont une trentaine a été formée à l'ENSP de Versailles) et s'avère infime comparé à celui des urbanistes et des architectes.

Pendant 10 ans (2003-2013) ont été diplômés des architectes et des ingénieurs paysagistes en master de recherche en paysage. Cette formation, donnée à l'ISA de Chott Mariem, était tournée vers le doctorat en sciences et architecture de paysage avec la collaboration de l'ENSP de Versailles et l'école doctorale ABIES d'AgroParisTech.

Ces paysagistes s'orientent vers les métiers de l'entreprise privée (profession libérale) ou le service public territorial d'espaces verts, plus rarement vers la formation. Des formations avec un contenu pédagogique axé sur le paysage sont également données à l'Institut supérieur de construction et d'urbanisme (ISCU ex ISTEUB) et à l'École nationale d'architecture et d'urbanisme (ENAU) de Tunis à des techniciens de l'urbanisme, à des architectes et à des urbanistes.

Organisation professionnelle

L'association tunisienne des ingénieurs et architectes paysagistes TALAE (*Tunisian association of landscape architects and engineers*) vient d'être créée à Tunis le 20 avril 2013 par un groupe de dix paysagistes. L'objectif principal de cette association professionnelle est de promouvoir la profession et de faire entendre la voix de ses membres à travers leur engagement dans le débat public et leur savoir-faire. Depuis 2012 existe également l'association tunisienne des ingénieurs paysagistes (ATIP).

Deux axes stratégiques orientent les actions déjà entreprises par cette association : le premier concerne la promotion de la profession (appuyer le métier au sein de la fonction publique, analyser la situation du paysagiste au niveau de la profession libérale ainsi que contribuer à la formation académique et professionnelle des paysagistes). Le second axe concerne la réflexion paysagère dont l'objectif principal est d'arriver à formaliser la reconnaissance des politiques de paysage comme sujet d'intérêt général.

Pierre Donadieu, Sondes Zaier, ingénieur paysagiste, docteur en sciences et architecture de paysage, Tunis, membre de l'association TALAE et Imène Zaâfrane Zhioua, architecte, enseignante à l'ISCU, Tunis.

sondes.zaier@gmail.com

imenezhioua@hotmail.fr

Les paysagistes au Maroc

Comme dans la plupart des pays, l'usage du mot paysagiste au Maroc est libre. Il est utilisé indifféremment par les pépiniéristes qui aménagent des espaces verts, les entreprises de jardins, les concepteurs et les gestionnaires d'espaces verts publics et privés.

Origine

Le métier d'architecte paysagiste, tel que défini par l'IFLA à partir de 1948, est devenu visible pendant le protectorat français (1912-1956). Au cours de cette période, de nombreux projets de planification urbaine et d'aménagements de jardins et d'espaces publics à Rabat, Casablanca, Fès, Meknès et Marrakech ont été réalisés par des architectes, des urbanistes et des architectes paysagistes français. Parmi eux à Rabat, le jardin d'essais (Jean-Claude Nicolas Forestier), les jardins de la résidence du général Lyautey (Albert Laprade), le jardin public dit du Triangle de vue près de la médina (Marcel Zaborski) et le plan d'urbanisme de la capitale marocaine (Henri Prost).

Formations

La formation des cadres paysagistes au Maroc est prise en charge par l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II dans ses campus de Rabat et d'Agadir. Cette formation a été initiée à partir de 1978 par une collaboration entre l'IAV de Rabat et l'ENSP de Versailles d'une part et l'ENITHP d'Angers (actuellement INHP Agrocampus ouest) d'autre part. Certains des lauréats d'Angers mais surtout de Versailles ont été recrutés par l'IAV Hassan II pour l'enseignement. Ce sont eux qui ont développé les cursus de formation des paysagistes dans cette institution. Ces cursus ont été adaptés à partir de l'expérience acquise en France et en se basant sur les réalités de l'exercice du métier au Maroc.

Entre 1986 et 2009, l'IAV Hassan II a formé une moyenne de 10 paysagistes par an. Aujourd'hui et depuis l'accréditation de la filière "Architecture du Paysage" selon le système Licence Master Doctorat, l'IAV Hassan II forme 15 étudiants par année. Cette formation se fait sur 2 années de spécialisation après 2 années de cycle préparatoire et une année de tronc commun d'études agronomiques. Alors qu'auparavant l'attrait de cette spécialisation était relativement faible, aujourd'hui, les 15 places offertes constituent une limite imposée pour des raisons de capacité d'encadrement et les candidats sont retenus par ordre de mérite. L'attraction accrue pour cette formation peut être justifiée par les vastes programmes d'amélioration du cadre de vie des citoyens entrepris dans le pays depuis une quinzaine d'années. En effet, la majorité des villes marocaines bénéficient de financements publics pour leur mise à niveau urbaine. Aujourd'hui on parle volontairement de "l'amélioration du paysage urbain". Les paysagistes formés s'orientent vers les métiers de l'entreprise privée (profession libérale) ou du service public territorial d'espaces verts.

La formation de techniciens spécialisés en aménagement des espaces verts était dispensée à l'Institut de formation des techniciens paysagistes de Salé, près de Rabat. Cette formation initiée en 1980 a permis de mettre à la disposition des collectivités locales un cadre intermédiaire entre le paysagiste concepteur et le personnel exécutant. Les lauréats étaient automatiquement recrutés par les communes. Ils ont eu pour conséquence un réel impact dans le développement et l'organisation des services

municipaux d'espaces verts, surtout dans les communes où ils n'existaient pas auparavant. Malheureusement et pour des raisons mal connues (probablement le manque de postes budgétaires), cette formation a été arrêtée en 2003 pour reprendre en 2010 formant une seule promotion avant d'arrêter encore une fois. Cet institut est en cours de restructuration en vue de reprendre la formation des techniciens spécialisés en aménagement des espaces verts. Depuis l'arrêt de la formation initiale, l'Institut a assuré des formations continues de mise à niveau au profit de ses anciens lauréats.

Une formation doctorale a été mise en place depuis 2009 dans une unité de recherche accréditée intitulée "Paysage et Environnement". Cet intitulé montre bien l'intérêt accordé à l'environnement par les initiateurs de cette Unité de Recherche. Jusqu'à présent, seule une inscription est réellement dédiée aux aspects paysagers. Les autres étudiants inscrits traitent des thématiques relatives à l'environnement et à la gestion d'aspects environnementaux.

Organisation professionnelle

Les premiers architectes paysagistes formés à Versailles ont créé une association dès 1985 appelée Association Marocaine des Architectes Paysagistes (AMAP). L'objectif de cette association était de créer un support institutionnel pour promouvoir le métier. Avec la formation des paysagistes à l'IAV Hassan II, le nombre d'adhérents a augmenté mais sans toutefois atteindre une masse capable de faire bouger les choses surtout vu l'absence d'enjeux d'ordre professionnel. En effet, tous les paysagistes formés étaient employés par l'État. Avec le temps, l'association s'est trouvée progressivement mise en veilleuse.

Il a fallu attendre 2010 pour voir resurgir l'intérêt pour la constitution d'une association, cette fois-ci portée plus par les paysagistes en activité libérale que par ceux du secteur public mais s'appuyant toujours sur les formateurs de l'IAV Hassan II, encore considérés comme les meilleurs garants de la promotion du métier. Lors de l'assemblée constitutive, il y a eu un long débat concernant l'appellation : Paysagiste ou Architecte-Paysagiste ? Finalement, plusieurs participants se sentant plus ingénieurs que designers, il a été décidé d'opter pour l'appellation "Association Marocaine des Paysagistes" conservant l'acronyme "AMAP" de l'association originelle. A l'issue de cette création, certains participants qui ne voulaient pas renoncer à leur statut de designer ont décidé de créer une association qui leur soit dédiée et qu'ils ont appelée "Association des Architectes Paysagistes du Maroc". Ce groupe a même essayé de prouver que vu leur formation à l'étranger, ils étaient plus compétents que ceux formés au Maroc. Tout cela est bien discutable, mais le terrain est là pour montrer que la compétence ne dépend pas seulement du lieu de formation...

L'Association des Architectes Paysagistes du Maroc (AAPM) a donc été créée, elle aussi, en 2010 juste après l'AMAP. Pour elle : « le paysagiste concepteur est le maître d'œuvre des projets et des études d'aménagement de l'espace extérieur, depuis le jardin jusqu'au territoire. Complémentaire et partenaire des autres métiers de la conception et de la maîtrise d'œuvre - écologue, ingénieur en paysage, architecte, urbaniste - partageant des savoir-faire avec l'un ou l'autre, le paysagiste concepteur (= l'architecte paysagiste) ne se confond pour autant avec aucun de ces métiers. Son savoir-faire n'est pas seulement technique, puisqu'il sait intégrer la dimension subjective, culturelle et sociale du paysage, et mettre en œuvre sa propre créativité ; ni seulement architectural, puisqu'il

connaît le végétal, le sol, l'eau, et aussi la complexité, l'évolution et l'incertitude d'un milieu vivant » (extrait du site).

L'Association Marocaine des Paysagistes (AMAP) a pour slogan «Le paysagiste, un aménageur indissociable des intervenants sur le territoire ». Le paysagiste est présenté comme un "professionnel de l'aménagement de l'espace, qui, à partir de situations contraignantes, voire contradictoires, arrive à composer des projets cohérents". Durant sa formation, le paysagiste a développé les compétences pour l'analyse de l'espace en vue d'en comprendre la dynamique ; l'objectif étant soit de le révéler (selon la théorie du paysagiste français Bernard Lassus) soit d'y projeter un aménagement. Pour atteindre cet objectif, il doit faire appel aux connaissances des sciences exactes, aux notions d'esthétique, aux acquis socioculturels ainsi qu'à la technique.

L'AMAP a décrit la mission du paysagiste comme celle d'un professionnel de l'aménagement de l'espace qui intervient sur le territoire, sur des espaces de petite et de grande dimension, afin d'étudier, de mener une réflexion et de concevoir un projet de société. Il doit chercher, à des échelles d'espaces et de temps multiples, une cohérence fonctionnelle et sensible entre la globalité et les parties d'un territoire en transformation. Pour cela il doit intervenir aux côtés des autres corps de métier comme l'architecture et l'urbanisme.

Les objectifs de l'AMAP tels que détaillés lors des nombreuses rencontres de réflexion sont comme suit :

1. Promotion du métier Paysagiste

- Informer sur le métier et les prestations attendues du paysagiste
- Structurer et institutionnaliser le métier
- Communiquer sur le métier auprès des responsables et des décideurs
- Créer un fascicule marocain pour un langage paysagiste commun

2. Protection du métier de paysagiste

- Organiser les paysagistes au sein d'une association pour aboutir à un Ordre ou à une fédération, à l'instar d'autres corps (architectes, topographes, ...)
- Faire intervenir et associer le paysagiste au niveau de la planification et des études de tous projets d'aménagement touchant l'espace extérieur et le paysage en général
- Contribuer au développement des qualifications et des compétences chez les autres intervenants du domaine (techniciens, jardiniers, ouvriers qualifiés...)

3. Déontologie du métier de paysagiste

- Informer les décideurs publics ainsi que les commanditaires potentiels de la démarche « Projet »
- Travailler sur l'élaboration d'une grille de calcul (barème) pour la rémunération des missions du paysagiste.

Les deux associations existent et évoluent chacune selon les motivations de ses adhérents. Il est important de noter que l'objectif principal de la création de ces

associations est d'arriver à organiser le métier en corps reconnu au niveau national pour permettre aux paysagistes du secteur privé d'avoir accès aux marchés de l'État. En effet, tous les métiers relativement récents (architecte, topographe, vétérinaire ...) ont eu à s'ériger en corps pour mieux défendre leurs intérêts professionnels et éviter que des cadres peu ou pas formés s'immiscent dans leur secteur d'activité. Jusqu'à présent, par manque de temps dédié aux activités de ces deux associations (et peut-être à cause de leur duplication qui augmente encore plus la confusion dans les esprits), il n'y a pas eu de progrès concernant l'organisation du métier. De temps en temps, il y a des soubresauts en relation avec les enjeux du marché d'études et de réalisations d'aménagements paysagers. Il est important de noter que, pendant que les deux associations se tournent le dos ou se dénigrent mutuellement, les études de mise à niveau paysagère sont confiés à des cabinets d'architecture ou à des bureaux d'études techniques auxquels l'on exige toutefois d'intégrer des paysagistes dans les équipes de travail. Donc autant de manque à gagner pour les paysagistes exerçant dans le pays mais une reconnaissance *de facto* au paysagiste de compétences particulières que ni les architectes ni les autres corps de métiers ne détiennent.

Chérif Harrouni, paysagiste DPLG (Versailles), professeur à l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II d'Agadir, département de paysage.

c.harrouni@gmail.com

Les paysagistes en Algérie

Après dix années de troubles internes, l'État algérien a, durant les quinze dernières années, considérablement investi dans de grands travaux (autoroutes, grands équipements, un million de logements...). Les transformations territoriales induites ont modifié les paysages et leurs perceptions. Pour autant les paysagistes et la question du paysage ont été les grands absents de ces transformations.

Et pour cause, une caractéristique singulière en Algérie est l'absence de formations supérieures d'ingénieur ou d'architecte paysagiste. Ce qui, d'une part, ouvre la voie à l'intervention de différents corps de métiers dans la conception et la gestion des espaces urbains, en particulier, aux ingénieurs forestiers, ingénieurs en génie civil, ingénieurs agronomes, ingénieurs en équipement et en gestion des techniques urbaines, aux architectes, etc... et d'autre part, induit une absence de « culture paysagère » chez les divers acteurs territoriaux.

L'usage du mot paysagiste en Algérie n'est pas soumis à une réglementation. Il est utilisé indifféremment par les jardiniers, les pépiniéristes, les entreprises de jardinage et de nettoyage, les concepteurs ou les gestionnaires d'espaces verts.

Le terme paysage lui est souvent confondu dans la réglementation urbaine avec celui d'environnement naturel ou de cadre bâti¹⁰.

Héritage

Durant la période coloniale (1830-1962), des projets de planification urbaine, d'aménagements de jardins et d'espaces publics ont été réalisés. Ces espaces publics ont structurés les tissus urbains de nombreuses villes et sont aujourd'hui visibles dans les centres anciens.

Ils sont pour une bonne part le fait des plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension (PAEE), impulsés par des urbanistes à tendance régularisatrice, pour la plus part formés au Maroc à l'école Lyautey-Prost. De nombreuses villes (Alger, Oran, Constantine, Annaba, Sétif, Guelma, Oued Zenati, Biskra..), se dotèrent de ces plans dans les années 1930, qui connurent des fortunes diverses¹¹.

En l'absence d'études sur ces jardins ou ces espaces publics, il est difficile d'affirmer que leur conception fut faite par des paysagistes, des architectes de jardins ou des jardiniers paysagistes. Néanmoins leurs tracés témoignent d'une connaissance certaine de l'ordonnancement et de la sensibilité de leurs concepteurs à l'art des jardins et à l'agencement des espaces publics.

Autre réalisation des plus connues, celle du Jardin d'Essais du Hamma à Alger. Créée en 1832, il fut tout d'abord la Pépinière centrale du Gouvernement dirigée de 1842 à 1867 par Auguste Hardy (1824-1891). Hardy l'organisa selon une trame orthogonale faite de plusieurs carrés dans lesquels il expérimenta l'acclimatation de très nombreuses plantes

¹⁰Voir mémoire de magister (TRODI F., 2007, *la notion de paysage dans les règlements d'urbanisme*, EPAU, Alger).

¹¹ Saïd ALMI, *Urbanisme et colonisation, présence française en Algérie*, Liège, Mardaga, 2002.

venues des quatre coins du monde. Le Jardin d'essais du Hamma sera le plus important jardin botanique et d'acclimatation des régions méditerranéennes. En 1914 un concours est lancé pour la transformation du jardin et c'est ainsi que l'on doit aux architectes Régnier et Guillon, la grande perspective adossée au musée des Beaux-Arts et débouchant sur les horizons marins¹².

Formations et organisation professionnelle

Contrairement aux deux pays voisins, la formation des ingénieurs et des architectes paysagistes n'a pas été développée en Algérie en dépit de tentatives faites à partir de l'Institut national agronomique d'El Harrach près d'Alger.

En 2003, l'avant-projet de la loi relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts¹³, prévoyait la création d'une école afin de former des paysagistes. Cette volonté s'est heurtée en conseil des ministres à un refus de la part du ministère de l'enseignement supérieur qui voyait là un empiètement sur ses prérogatives.

Les très rares architectes ou ingénieurs paysagistes qui exercent en Algérie ont été formés en Europe (France, ancienne Yougoslavie, Bulgarie etc.).

Toutefois, des formations de techniciens paysagistes en horticulture ornementale et paysagère (des jardiniers) ont été mises en place dans les années 1970. Elles font suite à l'École d'horticulture créée au sein du Jardin d'essais du Hamma en 1918 et qui fonctionna jusqu'en 1967. Devenue un institut technologique moyen agricole (ITMA), délivrant le diplôme de technicien horticole, elle fut multipliée dans une douzaine de villes (Constantine, Sétif, Djelfa, etc.).

Un code d'activité intitulé « paysagiste » a été créé par le centre national du registre du commerce en 2004 qui reprend presque la totalité des compétences d'un architecte paysagiste telles que définies par le bureau international du travail. C'est une activité commerciale qui ne nécessite pas de qualifications particulières et tout un chacun est libre de l'exercer.

Il n'existe pas non plus d'association professionnelle de paysagistes en Algérie.

Les projets

Il n'en demeure pas moins que des projets de plantations, d'aménagement urbains ou de jardins voire de parcs voient le jour et se réalisent. Ils peuvent être regroupés selon quatre catégories.

1- Les « grands projets » pour lesquels un appel d'offre international a été lancé. Remportés par des agences d'architecture et d'urbanisme étrangères, ces projets comprennent souvent un volet paysage. C'est le cas par exemple de la nouvelle ville de Boughzoul (agence coréenne) ou du projet de la grande mosquée d'Alger. Ces projets sont conçus à l'étranger et les paysagistes algériens sont exclus de fait de toute participation.

¹² Ghanem LARIBI, Sofiane HADJADJ, Le jardin d'Essai du Hamma : histoire d'un jardin colonial, *in* Histoire de l'Algérie à la période coloniale 1830-1962. Paris / Alger La Découverte / Barzakh, 2012.

¹³ ¹³ Loi N° 07/06 du 13 mai 2007. JO – RADP du 13 mai 2007.

2- Les projets où il est fait appel à un Bureau d'Etudes Techniques (BET) qui fait office de maîtrise d'œuvre.

Sous la dénomination BET exercent plusieurs corps de métiers divers et variés. Ainsi participent à ces appels d'offre, ingénieurs en tout genre (génie civil, agronome, forestier...), et architectes, Il n'est pas rare qu'un appel d'offre soit lancé, et que le cahier des charges exclut d'office les paysagistes. Cela a été par exemple le cas pour la transformation du boisement périurbain de Zenadia à Sétif en un parc dit urbain pour lequel il fallait posséder un BET en architecture (être architecte). Néanmoins certaines tentatives de certains maitres d'ouvrages (directions de l'environnement) aboutissent à octroyer des points supplémentaires aux BET concurrents justifiant de diplômes ou d'attestations de paysagistes de l'un de leur membre figurant dans l'équipe du BET. Mais vu que la formation de paysagiste est quasi inexistante, cette note se voit généralement réduite à zéro.

Pour ces appels d'offres, en l'absence d'une culture de projet d'espace public, les commissions qui sont amenées à départager les propositions le font sur des critères administratifs qu'elles maîtrisent. La sélection se fait sur la base d'une note dite technique et d'une autre dite financière sans le recours à un jury de concours sauf exception (le projet urbain de la grande mosquée d'Alger, etc.). Une pondération de ses deux notes permet d'obtenir une note globale et ainsi de sélectionner un BET. La note technique est établie sur la base des compétences estimées du BET à réaliser la dite étude (nombres de projets similaires préalablement réalisés, personnel mobilisé, expérience en année du BET et des personnes clés du projet, délais d'exécution des études et plus rarement méthodologie). La note financière est relative aux honoraires des BET. Le moins disant obtient la note maximum, pour les notes des autres BET une règle de trois est appliquée.

Aucune proposition de transformation spatiale (esquisse de projet) n'est préalablement demandée. Répondre à un appel d'offre est donc une formalité qui se résume à constituer un dossier de documents à caractères administratifs (CV, statuts, attestation de bonne exécution, bilans comptables, attestation fiscales et parafiscales...) et les compétences d'un paysagiste ne sont pas essentielles pour remporter ce type de marché.

3- De nombreuses opérations sont conduites selon la formule « études et réalisation ». L'entreprise qui remporte le marché fait l'étude et la réalisation du projet. Ce qui de fait exclut une maîtrise d'œuvre d'espace public. C'est par exemple le cas des espaces publics qui jouxtent les tracés des tramways (groupe Alstom), ou encore la réalisation de la promenade sur la baie d'Alger dont le marché fut attribué sous la forme d'un gré à gré, décidé en conseil des ministres à l'entreprise nationale Meditram, spécialisée dans la réalisation d'aménagement portuaire (sic).

Les quelques places d'Alger et d'ailleurs qui ont été réhabilitées l'ont été principalement sur ce modèle de passation de marché (études et réalisation). Cette formule marginalise de fait la conception qui semble n'être qu'une formalité pour permettre à l'entreprise de réaliser le projet.

4- Les projets réalisés sans études préalables.

De très nombreuses plantations sont faites sans études préalables. Elles sont pour la plupart le fait d'Etablissement public à caractère industriel et commercial. De

nombreuses wilayas se sont dotées de tel organisme pour la gestion de leurs espaces plantés. Structures publiques, placées sous l'autorité des walis (préfet), elles présentent l'avantage d'offrir une grande souplesse dans la passation des marchés. En effet, le wali peut leur passer commande de façon directe sous la forme d'un marché de gré à gré, sans heurter le code des marchés publics.

Il n'est pas rare alors que le wali s'improvise paysagiste et décide en personne de l'aspect des plantations, du choix des espèces ou des essences à supprimer ...voire comme à Ghardaïa de la couleur des trottoirs qui furent peints en vert (sic).

Difficulté pour les collectivités locales de formaliser une maîtrise d'œuvre sur l'espace public urbain.

La multiplicité des intervenants sur l'espace public et l'éparpillement des prérogatives rendent très difficile la possibilité pour une collectivité locale de formaliser une commande sur l'espace public. En effet, en l'absence d'une décentralisation, les prérogatives techniques se concentrent au niveau de la wilaya (préfecture) alors que l'espace public appartient en théorie aux communes. L'espace est ainsi saucissonné en divers acteurs qu'il est difficile de réunir. Quand bien même la volonté de les réunir existe, elle se heurte à la difficulté du montage financier puisque la fiscalité territoriale ne permet qu'à peu de communes (les plus riches) de pouvoir dégager un budget propre pour la réalisation d'aménagement urbain. Elles se doivent donc de passer par des demandes de budget à la wilaya qui alors découpe l'espace selon les prérogatives des directions techniques qu'elles possèdent.

Une industrie du paysage balbutiante.

Le secteur de la production de végétaux est essentiellement constitué de petites pépinières artisanales privées. La plupart propose une même gamme de produits constituée d'une centaine de végétaux ayant les mêmes forces et développement. L'offre de « grands sujets » est très faible du fait, d'une part, que la demande n'avait pas encore émergé, d'autre part en raison des faibles moyens financiers dont disposent ces petits pépiniéristes. Devant les exigences des « grands projets » initiés par l'État, des importateurs ont vu le jour. Leur nombre est limité bien qu'en croissance ces trois dernières années. Parallèlement, de grandes pépinières publiques existent qui assurent également plantations et entretien. C'est le cas par exemple de l'Entreprise Horticole et Espaces Verts (EHEV) qui emploie plus de huit cent salariés.

Il n'existe pas en Algérie d'entreprise de réalisation de projet de paysage proprement dite, mais des acteurs qui s'intéressent à ce marché et qui y arrivent des deux horizons et activités intrinsèques au projet de paysage : la production de végétaux d'un côté, le VRD et le génie civil de l'autre. Les marchés sont souvent remportés par les seconds qui sous-traitent aux premiers les plantations.

Le marché est porteur et attire de nombreuses entreprises. Entre 2010 et 2012 le nombre d'entreprises du secteur a augmenté de 12% pour atteindre 77 114 entreprises¹⁴. La société Sonatrach à elle seule a lancé durant l'année 2011, quarante-trois appels d'offres nationaux pour la création, le développement et le maintien

¹⁴ AHC Consulting, in « Etude sur la promotion des jeunes et des femmes dans l'économie verte en Algérie », réalisée pour le compte du ministère allemand pour la coopération et le développement.

d'espaces verts. Le montant global de ces appels d'offres s'élève à plus de 12 millions d'euros. Sur les 43 appels d'offres lancés, 15 ont été déclarés infructueux.

Des comités d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti sont prévus par la réglementation dans les différents sièges des 48 wilayas (préfectures). Ils ne s'imposent pas encore comme une véritable organisation étatique de réflexion sur la gestion qualitative des espaces ouverts pour la plupart publics.

Les entreprises paysagistes :

Une prise de conscience de la notion de paysage et de la nécessité du paysagisme en milieu urbain se manifeste en Algérie depuis les années 2010, surtout avec la création d'entreprises de gestion des espaces verts publics (entreprises NET à Alger ou Tazfa à Djelfa, etc.) dans certaines wilayas¹⁵ avec des opérations de nettoyage de l'environnement, et d'aménagement de ronds-points. Cette prise de conscience est encore marginale mais devrait se développer dans les années à venir.

La plupart des réalisations d'importance comme les plantations de la ceinture verte de la ville nouvelle de Boughzoul sur les hauts plateaux ont été faites grâce aux compétences des entreprises forestières et agricoles et de leurs pépinières.

Ghanem Laribi, paysagiste DPLG (ENSP Versailles) comptoirsdespaysages@gmail.com

Fares Trodi, architecte, doctorant à l'EPAU d'Alger, et enseignant chercheur à l'Institut d'aménagement urbain de l'Université de Djelfa. ftrodi2000@yahoo.fr>

¹⁵ Ces entreprises ont un statut particulier pour leur création qui devra être motivée par la Wilaya et non par la mairie, car d'habitude la gestion des espaces publics en Algérie est du ressort des mairies, qui semble-t-il n'arrivent pas à suivre le rythme actuel du développement urbain.

Les paysagistes au Liban.

Au Liban ce métier est récent et l'histoire du pays n'a pas connu un André Le Nôtre comme en France ni un William Kent comme en Angleterre ou un Frédéric Law Olmsted aux Etats-Unis, ou d'autres personnalités considérées comme des pionniers de ce métier. Les quelques espaces verts ou jardins publics de la capitale¹⁶ et des grandes villes du pays conçus avant les années 90 sont dans la plupart sans auteur connu.

Pourtant le métier de paysagiste s'est développé remarquablement au cours de la dernière décennie au Liban. De plus en plus d'universités publiques ou privées proposent des formations dans ce secteur allant du niveau de la licence (Bac+3) ou du niveau master (Bac+5) jusqu'au niveau master professionnel ou master recherche (Bac+7). Chaque année plus de 100 étudiants s'inscrivent dans les six universités du pays offrant des études paysagères. Nous indiquons dans ce qui suit quels sont les programmes proposés ? Qu'est ce qui motivent les étudiants à faire ces études ? Est-ce que le marché libanais supporte ce nombre de diplômés par promotion ? Quels sont les débouchés ? Quel est leur rôle dans le nouveau paysage libanais ? Actuellement qui sont les aménageurs des espaces verts du pays ou qui transforme ses paysages ?

Les formations

Les programmes proposés par les universités au Liban varient entre une formation à base d'études agronomiques (la faculté qui fournit le diplôme sera une faculté d'agronomie) ou bien une formation à base d'études architecturales et dans ce cas le diplôme sera issu d'une faculté d'architecture. Toutes ces universités ont des accords avec des facultés d'architecture de paysage ou d'urbanisme en Europe tel que la France, l'Italie, la Grande Bretagne ou en Amérique comme les Etats-Unis ou le Canada.

Licences et masters issus d'une faculté d'agronomie :

Dans le premier cas le diplômé sera un ingénieur paysagiste agronome et pourra rejoindre le département d'agronomie de l'Ordre des ingénieurs et des architectes au Liban¹⁷. Aujourd'hui deux facultés au Liban offrent cette possibilité. La première est celle de la faculté de génie agronomique et médecine vétérinaire à l'Université libanaise « UL¹⁸ », le master est en paysage et aménagement du territoire « PAT ». La deuxième est celle de la faculté d'agriculture et des sciences alimentaires de l'Université américaine de Beyrouth « AUB », le master est en « Landscape Architecture¹⁹ ». Ces deux formations, de cinq ou six ans après le baccalauréat, introduisent en plus des études de planification et du design paysager et territorial, des cours techniques approfondis en horticulture, en biologie végétale ainsi qu'en pédologie.

16 Racha El-Dirani Chebbo, « Généalogie et usages sociaux de quatre lieux urbains paysagers à Beyrouth », publié dans Projets de paysage le 04/01/2010.

17 www.oea.org.lb à Beyrouth ou www.mouhandess.org à Tripoli.

18 L'UL est la seule université publique du Liban, www.ul.edu.lb.

19 Anciennement appelé master en sciences en architecture de paysage et gestion des écosystèmes « LDEM », www.aub.edu.lb.

Masters spécialisés en architecture de paysage ou en design urbain issus des facultés d'architecture :

Dans le second cas, ce sont des programmes de masters spécialisés en études paysagères ou en design urbain. Pourront être admis au concours, des professionnels ou des jeunes diplômés en architecture mais aussi parfois en agronomie et rarement en géographie. Ce master ne donne pas accès à l'Ordre des ingénieurs et des architectes du Liban, sauf si la personne y est déjà membre, cependant le porteur de ce diplôme supplémentaire pourra devenir enseignant universitaire. Six universités au Liban proposent ce type de master :

Deux d'entre elles fournissent deux masters spécialisés en architecture de paysage ainsi qu'en design urbain, c'est le cas de l'Institut des Beaux-Arts de l'Université libanaise « UL » et de l'Académie libanaise des Beaux-Arts de l'Université de Balamand « ALBA²⁰ ». Les quatre autres formations procurent des masters en urbanisme et en environnement dont les études paysagères font partie du cursus. Ces universités sont : L'université Notre Dame Louaizé « NDU²¹ », l'Université arabe de Beyrouth « BAU²² » ainsi que l'Université américaine de Beyrouth « AUB ».

Ces formations académiques oscillent entre les démarches de diagnostic environnemental, la planification urbaine, la proposition de chartes paysagères, les inventaires, la collaboration avec les municipalités. Elles préparent également à répondre à des appels d'offre privés de création de jardins ou de parcs tout en tenant compte des politiques du développement durable.

D'autres universités privées tentent également de lancer des licences ou de masters de paysage et de design urbain. Quel est le secret du succès de cette formation ? Pourquoi de plus en plus de professionnels sont attirés par ces études supplémentaires ? Une expérience personnelle d'enseignement supérieur au Liban mais aussi une observation du marché de ce secteur nous permettront dans ce qui suit de montrer les débouchés de ces études.

Les débouchés du métier de paysagiste au Liban

Le domaine académique de paysage est assez développé, en plus des licences et des masters spécialisés dans ce domaine, les programmes d'architecture et d'architecture d'intérieur ont vu leur cursus transformé pour intégrer, à côté des études urbaines classiques, une approche paysagère. Cette évolution exige un nombre croissant d'enseignants, ce qui fait de l'enseignement l'objectif premier pour plus de la moitié des architectes qui font le master spécialisé. Certains d'entre eux continuent des études doctorales et des recherches hors du pays, surtout en Europe.

20 En 2013 l'ALBA a créé une nouvelle licence en architecture de paysage qui s'étale sur un cursus de quatre ans. www.alba.edu.lb.

21 www.ndu.edu.lb.

22 www.bau.edu.lb.

Le second débouché est de devenir concepteur dans un bureau d'études paysagères ou dans des pépinières renommées qui proposent des services de jardinage, d'aménagement de centres touristiques et balnéaires, à côté de l'horticulture. Ils couvrent un marché qui ne s'arrête pas au Liban mais qui s'étend vers les pays du Golf comme Dubaï, le Qatar, Abou Dhabi, l'Arabie Saoudite et d'autres, récemment le Kurdistan en Irak.

Certains ont leur propre bureau d'études paysagères qui complète parfois les études architecturales et qui voit leur activité se limiter à la conception de petits jardins privés. Actuellement de plus en plus de municipalités font appel à des paysagistes pour concevoir des parcs et des places publiques mais aussi des allées ou des marchés municipaux. D'autres étudiants considèrent que détenir un contrat d'embauche à l'étranger sera l'occasion pour découvrir d'autres marchés plus vastes et acquérir de nouvelles expériences. Rares sont les personnes dans ce métier qui s'attachent aux collectivités publiques ou à une fonction dans un ministère ou bien dans le conseil de développement et de construction « CDR²³ », hors les stages faits dans le cadre académique.

Même si le domaine de paysage est en pleine évolution, la majorité des responsables municipaux considère que les tâches du jardinier pourraient résumer les compétences du paysagiste, métier encore méconnu dans leurs régions. Bien sûr si l'on exclut quelques municipalités des grandes villes comme celle de Beyrouth, de Tripoli ou aussi de Jounieh, de Byblos, de Zahlé et de Baakline qui ont débuté chacune des démarches paysagères avec des coopérations locales et surtout internationales.

Organisation professionnelle

Il n'y a pas d'organisation professionnelle des paysagistes au Liban. L'usage du titre de paysagiste ou d'architecte paysagiste est libre.

Qui invente le nouveau visage du Liban et de sa capitale ?

Les lourds travaux en cours sont ceux de la ville de Beyrouth dont la municipalité collabore depuis les années 90 avec la Région d'Île-de-France. Ainsi le plus grand espace vert de la ville, le « Bois des Pins²⁴ », fut aménagé par le paysagiste et urbaniste français Jacques Sgard. Actuellement, un autre grand projet, toujours en collaboration avec la région d'Île-de-France, consiste à relier le centre commercial du centre-ville au centre vert de la ville qui est le « Bois des Pins » par une liaison de circulation douce tout le long de l'ancienne ligne de démarcation entre l'est et l'ouest de Beyrouth. Cette coulée verte comportera des jardins, des promenades, des pistes cyclables. Ce projet considéré utopique par certains est conçu par une équipe libanaise associant un bureau d'un architecte Habib Debs à celui d'un paysagiste Frédéric Francis.

La municipalité de Beyrouth a confié la réhabilitation de son jardin historique Sanayeh à

²³ www.cdr.gov.lb

²⁴ Le parc est toujours fermé aux Beyrouthins, Racha El-Dirani Chebbo, « Le Bois des Pins de Beyrouth, entre l'invention des orientalistes du XIXe siècle et les rêveries nostalgiques des Beyrouthins », mémoire de DEA, Paris La Villette, 2000.

un bureau de paysagiste libanais, Zeina Majdalani Khabbaz avec le financement du groupe d'investissant local AZADEA. Le projet a fait l'objet de beaucoup de critiques, parce qu'un certain nombre d'arbres emblématiques vont être coupés et l'image identitaire du jardin transformée. La fin des travaux est prévue pour mars 2014.

Le centre de la capitale géré par la société privée « SOLIDERE » a été l'objet de plusieurs aménagements depuis sa reconstruction après de longues années de guerre. Le paysagiste français Thierry Huau a élaboré le plan vert du centre-ville et y a aménagé le jardin des Thermes Romains. D'autres projets de paysage sont conçus par Huau dans d'autres sites du Liban dont le domaine de la magnanerie du village de Bsous.

Des paysagistes étrangers ont faits des études sur le centre-ville de Beyrouth dont les paysagistes américaines Katherine Gustafson et Marta Schwartz, la première a fait le design d'une partie de la côte beyrouthine en partie exécutée appelée « Zaytouneh Bay » et la seconde une autre partie de la côte le « Beirut waterfront ».

Le village de Baakline est dirigé par une architecte, urbaniste et paysagiste, Noha Ghosseiny qui a fait de son village un exemple paysager au niveau national. Avec des collaborations et des investissements de l'Union Européenne, plusieurs projets de paysage et de développement durable ont été réalisés dans la région.

Des villes patrimoniales comme Tyr, Saïda, Byblos, Tripoli, Baalbek ont aussi reçu des aides financières et font partie du programme « projet de développement urbain et de patrimoine culturel, CHUD », géré par le conseil de développement et de construction « CDR²⁵ ». L'exécution de ces projets rencontre des difficultés au niveau social, car dans certaines communes ces projets sont peu appréciés, surtout parce que les besoins de parking semblent être le besoin primordial des habitants.

Les ONG jouent actuellement un grand rôle dans la sensibilisation des citoyens au paysage et aux espaces verts. La mode du « Green » est de plus en plus développée dans le pays. Les plus grands projets architecturaux des quartiers luxueux de Beyrouth portent les noms de « Beirut Terraces », « Beirut Garden » pour séduire les investisseurs.

Il reste à dire que ce métier gagne du terrain d'une façon remarquable dans le pays mais il n'est pas aussi développé que dans les pays du nord de l'Europe. Les crises régionales et récemment la guerre en Syrie ont affecté le développement du pays et par conséquence le domaine des pratiques paysagistes. La séduction de ce domaine est montrée par le nombre croissant de formations universitaires. Mais rares sont les études fondées sur des méthodes académiques qui sont exécutées, faute d'investissement et de financement de ces projets.

Racha El-Dirani Chebbo, architecte/paysagiste, Phd, maître de conférences en architecture de paysage, Université libanaise, Beyrouth. racha.eldirani@gmail.com

Amériques

Les paysagistes en Argentine

Formations

En Argentine il y a un diplôme spécifique au paysage en cycle de licence (Bac + 5 à 6 ans). C'est une licence en planification et conception du paysage, développée entre les facultés d'agronomie et d'architecture de l'UBA (Université de Buenos Aires). De la même façon, les architectes et les ingénieurs sont formés en 5 ou 6 ans.

Les professionnels du paysage ont en général une formation composée d'un diplôme (licence le plus souvent) et d'un post-diplôme qui est un cours de spécialisation ou de maîtrise (deux ou trois ans). La plupart des paysagistes en Argentine ont un diplôme d'architecte ou d'ingénieur agronome, mais aussi d'autres comme les licences en biologie ou en arts plastiques .

Cinq formations post diplômes de spécialisation et quatre maîtrises sont incluses dans le cadre des facultés d'architecture et sont approuvées par la CONEAU (Commission nationale d'évaluation et d'accréditation universitaire) sur le territoire argentin. Il y a également différentes formations en conception et aménagement du paysage qui ne sont pas reconnues et n'ont pas de valeur en tant que diplôme légal.

Ils existent aussi des formations techniques universitaires (durée 3-4 ans) en jardinage et en floriculture dans les différentes provinces et universités, qui sont approuvées par le Ministère de l'éducation nationale.

Organisation professionnelle

Le Centre argentin des architectes paysagistes (Centro Argentino de Arquitectos Paisajistas, CAAP).

Cette association représente la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA). Ses objectifs les plus importants sont :

Développer ou améliorer les théories, les politiques et les méthodes de conception, la gestion et la planification paysagère à l'échelle locale, régionale, nationale et multinationale; développer des politiques et des plans, accomplir et évaluer des propositions, mais aussi développer de nouvelles et meilleures théories pour des parcs nationaux et d'autres aires de conservation et récréation. Améliorer les théories et les méthodes pour promouvoir la conscience de l'environnement et entreprendre la planification, la conception, la restauration, la gestion et la maintenance des paysages culturels et/ou historiques, des parcs et des jardins.

La Société Argentine des Paysagistes (Sociedad Argentina de Paisajistas ,SAP)

Cette association a comme objectif de promouvoir l'art du paysage et ses activités dans le pays. Ses objectifs les plus importants sont :

Participer aux expositions nationales et internationales ; réaliser des conférences scientifiques et techniques en charge des spécialistes nationaux ou étrangers, réaliser des cours ; développer toutes les formes possibles de diffusion et de publicité ; coopérer avec les pouvoirs publics sur les modes de gestion qui cherchent à améliorer le développement des parcs et jardins, en y contribuant avec les données statistiques et techniques nécessaires.

Le Réseau Argentin du Paysage (Red Argentina del Paisaje, RAP)

Ce réseau est construit de manière associative en réunissant des intérêts communs ; il est dynamique, flexible et adaptable pour partager les points forts, profiter des opportunités, se protéger des faiblesses et pouvoir se défendre des menaces. Il s'organise par groupes d'intérêts qui agissent à la manière des nœuds d'un réseau. Ils sont constitués en fonction des besoins concrets. La diversité est tolérée, respectée et promue comme pratique de reconnaissance de l'hétérogénéité de membres associés.

Chaque association a des caractéristiques particulières.

La CAAP est celle qui s'approche le plus selon ses buts de création d'un «Ordre du paysage», même si elle n'est pas légalement. Elle a une activité dirigée pour positionner la profession de paysagiste d'un point de vue juridique. Ses membres doivent avoir un diplôme de paysagiste. Elle est aussi le lien entre les paysagistes argentins et l'IFLA.

La SAP est essentiellement une association qui cherche à rendre visible au niveau social la profession avec des stratégies différentes. Elle s'intéresse à toute activité de diffusion et d'aide de la profession du paysage.

La RAP est un réseau de gens qui travaillent à travers des thématiques émergentes et différents observatoires du paysage dans le pays.

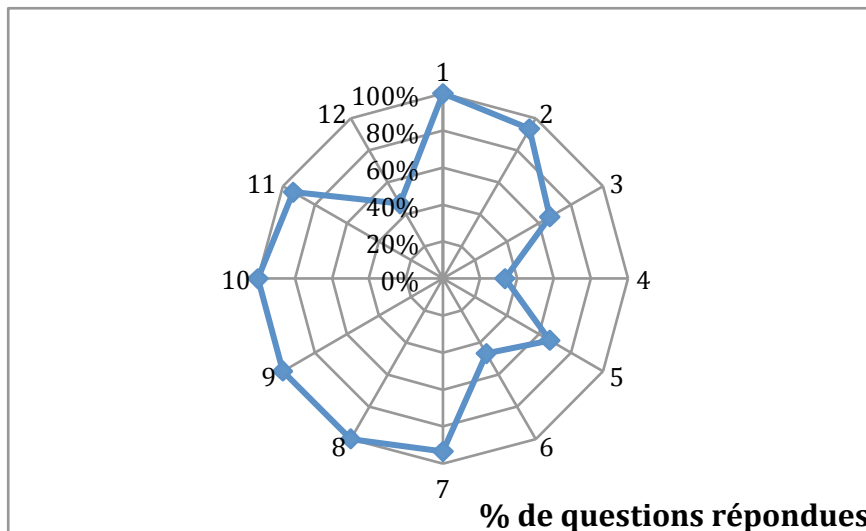
Quelques résultats d'enquête sur les pratiques professionnelles du paysage en Argentine

Une pré-enquête a été développée en Argentine entre les mois d'octobre de 2013 et février 2014. Les enquêtes ont été envoyées à 250 personnes au hasard en cherchant dans des réseaux professionnels divers en relation avec le métier de paysagiste. Vingt ont répondu.

Il s'agit d'approcher l'univers de la profession du paysage qui est mal connu.

Quelles activités professionnelles ?

Les activités principales indiquées par les participants sont le dessin des espaces verts, la gestion et la réalisation, les expertises techniques, les plans d'aménagement, les relevés, analyses, diagnostics pour la restauration de paysages, et la planification paysagère et environnementale. Et dans les activités secondaires: la foresterie urbaine, la recherche et l'enseignement, la conception de *master plans*, la gestion des espaces verts (dessin de système d'arrosage, santé végétale, etc.)



Le graphique montre les statistiques des réponses en pourcentage, les questions avec le pourcentage le plus haut coïncident avec les questions générales, et les mineures appartiennent aux questions en relation avec des travaux ou des activités spécifiques dans les métiers du paysage.

Les domaines les plus appréciés par ces praticiens concernent l'interprétation de la vocation du lieu, de son identité, le développement du concept qui soutient le dessin, la possibilité d'exprimer un style propre à chaque dessinateur et la création d'une nouvelle identité à travers le dessin réalisé.

Dans ces expériences, l'enjeu le plus important est de rendre compatible le style du paysagiste, les goûts des clients, les besoins esthétiques et techniques et les contraintes environnementales.

Jorge B.C. (52 ans, architecte et paysagiste, professionnel indépendant. Buenos Aires) estime que les parcs de campagne, les jardins suburbains et les patios urbains reflètent une relation très personnelle entre le client et son environnement.

Au moment de choisir un travail d'importance dans la carrière professionnelle, toutes les personnes enquêtées ont nommé des travaux à grande échelle. Les travaux se ressemblent surtout par la participation à des groupes de travail multidisciplinaire, avec des professionnels du secteur privé et public, et des utilisateurs communautaires.

Autres exemples de travaux : les expertises de qualité des paysage, la restauration des carrières de pierres calcaires, la restauration de jardins historiques privés et publics, les parcs et places publics, les *master plans*, et la planification environnementale de villes (entre 5 000 et 400 000 habitants) et de quartiers privés.

Pour ces types d'interventions, la méthode choisie est principalement le travail multidisciplinaire et le dessin participatif.

Les professionnels éprouvent des difficultés à se rencontrer pour la première fois, à écouter la communauté des habitants et à arriver à une solution qui prenne en considération les goûts et les nécessités de tous sans perdre une vision complexe et durable de l'ensemble. Quand le projet se développe dans le secteur public, parfois les défis les plus importants sont d'utiliser les ressources disponibles humaines, naturelles ou technologiques et de s'adapter pour le meilleur accomplissement du projet.

Les personnes interrogées ont manifesté que leurs plus grands succès sont d'arriver à articuler tous les intervenants dans les projets pour pouvoir passer de l'idéal planifié à l'espace réel.

Seulement 30% des paysagistes interrogés travaillent ou ont travaillé dans le secteur public ou communautaire, les activités paysagères développées concernent les espaces verts publics, la foresterie urbaine et la planification territoriale.

Les professionnels indépendants comme par exemple Carlos T. (54 ans, ingénieur agronome post-diplôme en architecture de paysage, Buenos Aires) et Lucía María A. (65ans, architecte paysagiste et enseignante à Córdoba) racontent des difficultés similaires au moment d'intervenir avec des acteurs publics, spécialement en relation avec des problèmes d'idées différentes, de temporalités différentes, et des intérêts, pressions et tensions politiques.

Les intérêts principaux sont d'améliorer le confort de la ville, d'apporter une vision de transformation du paysage urbain vers la durabilité. Les limites se situent autour du fonctionnement et du financement de certains secteurs publics et surtout l'impossibilité de prévoir les étapes des projets à long terme.

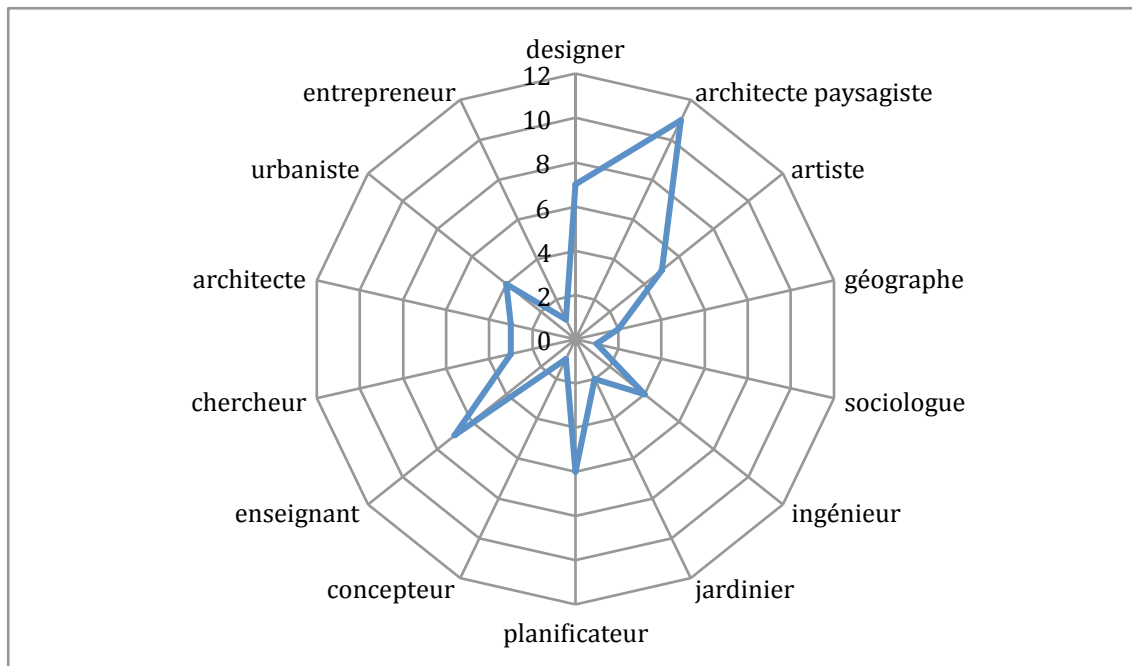
En général même s'il y a des paysagistes qui travaillent dans le secteur public, tous le font aussi dans le privé comme professionnels indépendants ou au service d'une société.

L'identité des paysagistes

Les professionnels du paysage semblent avoir des facettes multiples qui sont exprimés dans d'autres activités complémentaires comme l'enseignement, la recherche et les arts plastiques.

Les paysagistes avouent respecter les enjeux environnementaux bien que quelques uns ne savent pas trop jusqu'où devrait véritablement aller ce pari. Ils le font essentiellement en utilisant des espèces autochtones, en planifiant la gestion des systèmes durables et en réutilisant les matériaux de construction.

Selon leur propre définition, un professionnel du paysage peut être représenté par diverses compétences comme le montre le graphique suivant. Les mots architecte et designer paysagiste sont les plus cités, alors que celui d'entrepreneur n'apparaît presque pas.



La formation et les connaissances qui leur manquent, les professionnels l'obtiennent à travers des congrès, des journées d'étude, des revues, des livres et internet, ainsi que par association avec des professionnels d'autres disciplines. Tous s'accordent sur un champ d'application du paysage très diffus et ample.

L'activité professionnelle du paysagiste est encore nouvelle dans la société et il y a diverses provinces du pays où elle n'est pas régulée et peu professionnalisée. Ana Inés B. (57ans, architecte planificateur du paysage, professionnel indépendant, Buenos Aires) est d'accord sur la nécessité d'organiser mieux la profession de paysagiste.

Des politiques publiques de paysage ?

Les politiques publiques sont pauvres ou nulles, et l'importance accordée au sujet dépend seulement de l'administration politique du moment et de son compromis avec les questions d'environnement et de cadre de vie. Il n'existe pas une loi du paysage, ni la conscience de la valeur patrimoniale du paysage.

Les gestions paysagères publiques sont plutôt des séries de mesures mais pas des véritables politiques d'État. À cet égard, Maria Silvia C. (59 ans, ingénieur agronome spécialiste en paysage et enseignante, Paraná) et María Isabel L. (71ans, Licence en écologie et enseignante retraitée, Paraná), pensent que les politiques publiques n'ont pas de continuité, la maintenance des espaces est déficitaire et les fonctionnaires responsables ne sont pas assez qualifiés.

Gabriela L. (42ans, artiste et paysagiste, qui travaille dans le secteur public et privé, San Francisco) signale que les politiques publiques sur le paysage dépendent de la gestion publique en cours et des compromis environnementaux.

Les professionnels interrogés considèrent comme lignes d'action prioritaire pour le paysage en Argentine de :

- formaliser l'activité professionnelle du paysagiste et de la rendre socialement visible
- d'accorder un champ d'action plus précis à une profession peu claire.
- de diriger l'action paysagiste vers une vision plus environnementale de l'ensemble aménagé

- de renforcer l'idée de travailler en équipe dans le domaine du paysage
- de renforcer la législation sur le paysage
- de mieux relier le paysage et la qualité de la vie
- de prendre conscience de la nécessité d'une planification du territoire
- de dessiner les villes en pensant aux normes environnementales
- et de reformuler la formation professionnelle de façon plus organisée.

Autres thèmes et conclusion

D'autres sujets ont été abordés dans l'enquête : détacher la profession de paysagiste des seuls végétaux, concept horticole très ancré dans la société ; développer au maximum des nouvelles pratiques surtout environnementales ; travailler sur l'idée de paysage comme patrimoine et d'autres catégories des paysages émergents tout en conservant un regard sur l'identité locale du paysage.

María Eugenia A. (38 ans, architecte, paysagiste indépendant, Santa Fe) exprime la nécessité d'avoir des diplômes de formation spécifique à sa région, dans les différents domaines de la profession comme l'architecture de paysage et le jardinage.

Ignacio F. (30 ans, Licence en planification du paysage, professionnel indépendant, Buenos Aires) pense qu'il est urgent de développer un nouveau regard sur le paysage latino-américain en reformulant une nouvelle identité unique et distincte.

On peut conclure que le domaine du paysage comme profession est encore quelque chose de très nouveau en Argentine, et que cela présente des difficultés vis-à-vis de la visibilité du paysagiste comme professionnel.

Deuxièmement, que malgré cela, il y a un marché paysagiste croissant surtout en pensant aux enjeux environnementaux du futur.

Troisièmement, le domaine de travail réel, formel et intellectuel du paysage, est tellement ample et complexe que les professionnels ont des conceptions bien différentes au moment de définir leurs idées sur le paysagisme.

Myriam Martinez

Paisajista

Paraná.

myriamanamartinez@gmail.com

Les paysagistes au Brésil

Origine

Les premiers signes de l'aménagement paysager au Brésil sont apparus dans la première moitié du XVII^e siècle, époque de domination hollandaise, à Pernambuco dans les villes d' Olinda et de Recife. Mais cet événement a été un cas isolé qui n'a pas apportée d'influences dans d'autres parties du Brésil.

À la fin de la période coloniale, les premiers parcs publics, appelés *Passeios Públicos*, ont été créés. Au XIX^e siècle, à la suite du transfert de la famille royale au Brésil, João VI a commencé à adapter le Brésil à l'évolution du monde européen. En 1858, l'Empereur Dom Pedro II a recruté Auguste-François-Marie Glaziou (1828-1906), le paysagiste français qui a conçu les parcs de la Cour royale à Rio-de-Janeiro. Son travail a « tropicalisé » la tradition anglo-saxonne des aménagements paysagers en utilisant la végétation locale. Depuis Rio-de-Janeiro, ces idées se sont disséminées partout au Brésil. La tradition culturelle de cette période, fortement influencée par les traditions européennes, se reflète directement dans la conception du paysagisme national, qui est le résultat d'un mélange et de symbiose constantes des idéaux, formes, matériaux et végétations, tropicaux ou pas. Cela a été renforcé par les immigrations, principalement des Italiens, Portugais, Français et Allemands qui ont amené avec eux leurs propres modèles de paysagement de leur milieu de vie.

Le XX^e siècle marque la consolidation de l'activité paysagiste dans le pays, stimulé par la demande croissante d'espaces urbains. Au milieu de ce siècle, le paysagiste Roberto Burle Marx (1909-1994) a marqué le début d'un style brésilien paysagiste fondé sur la relation du lieu avec son paysage environnant.

Actuellement, le paysagisme brésilien a montré une forte tendance à agir en conformité avec les enjeux environnementaux, soit en vertu d'une législation de plus en plus active et déterminant des lignes directrices fortes, soit du fait de la prise de conscience de la population. Une des figures puissantes du paysage contemporain brésilien de la fin du XX^e dans cette lignée a été Fernando Chacel qui a travaillé sur la restauration des écosystèmes dégradés (avec le modèle de « l'écogénèse »).

Paysagiste : un métier émergent

La profession de paysagiste n'existe pas encore au Brésil comme un métier réglementé avec une formation organisée comme en Amérique du nord et en Europe du nord. Le seul cours de paysagisme (de composition paysagiste) est localisé à l'École des Beaux-Arts (EBA) à l'Université Fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ). Mais les praticiens paysagistes existent et répondent aux commandes en signant leurs projets.

En ce moment, il y a un projet de loi (PL 2043/2011) pour réglementer la profession des paysagistes au Brésil, qui a été approuvé (décembre 2013) par la Commission d'Éducation de la Chambre des Députés Fédéraux au Brésil. Ce projet de loi est en train d'être voté par la Commission du Travail, d'où il doit passer vers la Commission de la justice pour finir par un vote au Sénat. La prévision de la fin de cette opération est 2016.

La formation

La seule formation étant à l'UFRJ, on prend en compte les autres formations de professionnels qui travaillent au Brésil dans le domaine du paysagisme: les architectes, les agronomes, les ingénieurs forestiers et les biologistes. Ces formations prévoient chacune environ 60 heures de cours dans le domaine des fondements conceptuels et des projets de paysagisme. La formation pour travailler à l'échelle des territoires n'existe pas.

Pour former les paysagistes, il existe aussi les cours de troisième cycle de niveau spécialisation. L'Université fédérale de Lavras (UFLA) à Minas Gérais a offert deux de ces cours. Le premier a été offert entre 2000 et 2012 en recevant des élèves issus de tous les États du Brésil. En 2000, ce cours de l'UFLA a été le seul et depuis de nombreux cours de formation continue ont été créés, et aussi d'autres cours de spécialisation²⁶.

Le Brésil compte aussi avec la formation en paysagisme de niveau moyen (technicien)²⁷ reconnu par le ministère de l'Éducation et Culture (MEC). Même avec l'augmentation de ces cours de spécialisation dans le domaine du paysagisme, cela n'est pas encore suffisant pour la demande du marché. Bien qu'une grande partie des élèves qui suivent les cours de techniciens deviennent des professionnels avec une formation de deuxième cycle. Quelquefois ces cours de technicien jouent le rôle d'un cours de troisième cycle dans le domaine de paysagisme.

Un autre point important, c'est le fait que le paysagisme demeure encore une affaire très sérieuse d'autodidactes ou de professionnels qui se forment en cours libres offerts par des entreprises. Ces cours se présentent dans la catégorie de la formation continue, quand le public concerné compte une formation de deuxième cycle, et dans la catégorie appelée libre, quand son public présente une formation d'un niveau équivalent au BAC²⁸. Ce genre de formation est peut être le plus courant au Brésil actuellement dans le

²⁶ Conception de Paysage à l'Université Catholique /PUC de Rio Grande do Sul; Aménagement de Terrain: Espaces Publics et Privés de l'École des Beaux-Arts à l'Université de São Paulo/USP; Architecture de Paysage: Aménagement et Projet de Paysagisme à l'Université PUC de Paraná; Paysagisme et Revitalisation de l'Environnement dans le CEAP DESIGN à Minas Gérais ; et une spécialisation en Architecture de l'Intérieur et Paysagisme à l'Institut Brésilien de l'Éducation Continue à Rio de Janeiro.

²⁷ Cette formation a été créée d'abord à Brasília et depuis au Sud (Joinville, Nova Petrópolis, Santa Maria et Curitiba) et au Sud-est (Rio de Janeiro, Barbacena, Belo Horizonte, São Paulo, Campinas, Sorocaba et Santo André).

²⁸ La région nord-est compte deux écoles avec ce genre de formation (Recife et Salvador) et la région sud-est compte dix-sept cours (Vitória, Vila Velha, Belo Horizonte, Nova Lima, Viçosa, Rio de Janeiro, São Paulo, Campinas, Holambra, Sorocaba et Santo André).

domaine du paysagisme. Cette vulgarisation du paysagisme, avec plusieurs cours de formation continue sur l'ensemble du pays, forme des agents, des professionnels « paysagistes ». Un des pionniers de ces formations est Gustaaf Winters, biologiste, pauliste d'origine hollandaise qui travaille depuis le début des années 1990, dans le cadre de la formation continue des amateurs et de techniciens.

Dans les régions Sud et Sud-Est (surtout à São Paulo) il y a une demande bien plus forte que dans les trois autres régions brésiliennes. Cela est dû surtout au fort héritage culturel des immigrants européens et à des conditions économiques plus aisées. Et on peut dire aussi que dans chaque ville il y a une dynamique spécifique de ces marchés. Les villes plus développées ont plus de demande surtout dans le secteur privé et des jardins résidentiels.

La recherche

Concernant le soutien gouvernemental pour la recherche, les deux principaux instituts brésiliens, la Coordination d'Appui et de Perfectionnement de l'Enseignement Supérieur (CAPES) et la Commission Nationale de la Recherche Scientifique (CNPQ) conjointement avec d'autres institutions provinciales de développement ont organisé une grille des grands champs de connaissances et de leurs spécialisations respectives. Parmi les huit grands champs pré-établis, trois annoncent un rapport étroit au paysage dont les sciences biologiques (« botanique et écologie appliquées »), les sciences agraires (l'agronomie et la production de fleurs, les parcs et jardins, les ressources forestières et la conservation de la nature) et les sciences sociales appliquées (le tourisme et ensuite l'architecture et l'urbanisme, avec le paysagisme et la planification urbaine et régionale). Il n'existe pas au Brésil des appels d'offre spécifiques pour le domaine du paysagisme, ni de centre de recherche dédié à ce thème. La recherche académique est menée au Brésil par les enseignants chercheurs des universités. Deux autres grands champs tels que la « Linguistique, Lettres et Arts » et les « Sciences humaines », où se trouvent la géographie régionale et humaine, l'histoire, la sociologie, la philosophie ainsi que l'archéologie ne présentent pas de spécialisations concernant le paysage.

Le champ professionnel

Dans le champ professionnel il y a actuellement une dispute corporatiste entre deux conseils professionnels : celui des ingénieurs, le Conseil Régional des Ingénieurs et agronomes (CREA,) et celui des architectes qui a créé le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme (CAU). Le CREA autorise les ingénieurs agronomes et les ingénieurs des forêts à travailler les projets de paysagisme. Le CAU autorise les architectes. Il y a aussi le Conseil fédéral des biologistes (CFBio) qui accordent aussi le droit de travailler avec le paysagisme. Mais chaque Conseil donne l'exclusivité de cette attribution à ses professionnels, et il n'existe pas un accord entre eux. C'est une impasse au Brésil.

Les types d'intervention vont de pair avec les formations. Aux ingénieurs agronomes/forestiers, reviennent la création et le maintien des parcs et des jardins en

valorisant les aspects végétaux relevant de leurs attributions professionnelles. La participation des architectes est plus évidente dans les projets à l'échelle territoriale et dans l'urbanisme. Les géographes travaillent plutôt avec les données quantitatives spatiales et en composant des équipes multidisciplinaires responsables pour des études globales en projets d'urbanisation et d'aménagement territorial. Cependant, leur activité en tant que concepteur n'est pas encore régularisée.

Les organisations associatives, la clientèle et la structure gouvernementale

Il existe au Brésil l'Association Brésilienne des Architectes Paysagistes (ABAP²⁹) avec 175 membres associés, 11 affiliées et 6 membres honoraires³⁰. Il existe aussi l'Association nationale du paysagisme (ANP)³¹ depuis 1995 avec 175 associés rassemblant des professionnels, des praticiens de terrain et des personnes intéressés par le paysagisme. Il y a encore la Société brésilienne d'arborisation Urbaine (SBAU) créée en 1992, qui organise des colloques annuels et est ouverte à tous les professionnels qui travaillent l'arbre en milieu urbain. De même, la Société brésilienne de floriculture et de plantes ornementales (SBFPO) créée en 1979 par des chercheurs, académiques et professionnels de la filière horticulture ornementale, et qui organise des colloques bisannuels. Elle publie depuis 1995 dans sa revue *Revista Brasileira de Horticultura Ornamental* des articles scientifiques sur la floriculture, les plantes ornementales et le paysagisme.

Actuellement, la profession évolue rapidement dans un champ de bataille corporatiste. En mars 2014, dans le grand débat sur le paysagisme brésilien promu par l'École des Beaux-Arts à l'UFRJ, il a été fondé l'Institut Brésilien du Paysage avec l'intention de rassembler les professionnels qui travaillent, font de la recherche et étudient le paysage. L'objectif de la création de cet Institut a été de réglementer, de promouvoir et de sensibiliser à la profession de paysagiste au Brésil.

Le Brésil ne dispose pas d'une politique publique à l'égard de l'aménagement, de la protection et de la gestion de ses paysages ordinaires. La politique actuelle se porte seulement sur la protection des paysages remarquables. Cette politique a démarré avec la Constitution Fédérale de 1934 et n'a rien développé dans le domaine des paysages depuis cette époque. Les principes de protection dictés par la Constitution de 1934 ont été développés sur deux axes distincts : a) le patrimoine culturel et artistique, dont l'intérêt concerne la production artistique et architectural, sans prendre en considération le paysage ; et b) la protection de l'environnement dans le sens scientifique.

²⁹ In: www.abap.org.br;

³⁰ Les ingénieurs agronomes Hermes de Moreira e Souza, Harri Lorenzi et Mauro de Moraes Vitor ; les biologistes Nana Luiza Menezes et Mario Ferri ; l'artiste paysagiste Roberto Burle-Marx

³¹ In: www.anponline.org.br;

En ce qui concerne les jardins et les paysages, la politique de protection patrimoniale a obtenu un coup de pouce dans les années 2000 avec la création du label de paysage culturel par l'Institut du patrimoine historique et architectural national (IPHAN), et de ses initiatives visant à stimuler la préservation et la valorisation des jardins historiques. Par contre, la politique de l'environnement, en ce qui concerne le point de vue social et culturel paysager, n'a pas avancé. Au contraire, la politique a même reculé, parce que le domaine technique et scientifique environnemental brésilien privilégie une philosophie de l'exclusion de l'homme de la nature. Ainsi, la notion de paysage en tant que représentation sociale de l'espace et de la nature ne s'applique pas. Mais, en dépit du cadre législatif d'une protection dérisoire de paysages extraordinaires, sans considérer les paysages quotidiens du cadre de la vie des populations, malgré tout, on note l'existence de certains mouvements sociaux d'appropriation et de protection des paysages locaux.

Dans ce contexte, la clientèle des paysagistes est surtout une élite. Ils comptent comme champ d'activité les résidences des classes aisées, les entreprises (hôtels, clubs, et *condominiums*) qui appartiennent aussi au secteur privé d'une classe aisée. La demande du gouvernement est très faible, se limitant aux travaux de rénovation ou à la construction de places, squares et parcs publics. Le manque d'une législation spécifique et bien élaborée pour encadrer la spéculation immobilière est préoccupant. Le sens patrimonial aussi n'est pas très développé à l'échelle du paysage, la préservation patrimoniale se limite au bâti historique mais concerne également des corridors boisés le long des cours d'eau comme dans le Matto Grosso. Au Brésil, les projets publics à l'échelle des territoires sont pratiquement inexistantes, comme on l'a dit. Ce qui soutient les professionnels paysagistes est à l'échelle des parcs et des jardins, surtout du fait de l'initiative privée.

Dans ce pays continental (16 fois la France) âgé de cinq siècles, le métier de paysagiste est en cours de réglementation professionnelle. De plus, il existe aussi un mouvement pour développer la politique publique de paysage, afin d'accompagner les demandes sociales de qualité du cadre de vie. Ce processus de développement politique et de réglementation professionnelle du paysagiste est un ensemble qui peut contribuer à la démocratisation de la compétence du paysagiste au Brésil.

Claudia Pétry, enseignante chercheure, PhD, Universidade Passo Fundo, Passo Fundo/Rio Grande do Sul: petry@upf.br

Schirley F.N.S.C.Alves, enseignante-chercheure, PhD, Universidade de Lavras, Lavras/Minas Gérais: sfnasca@terra.com.br

Les paysagistes au Chili

Contexte politique et marché du travail

Selon une première étude sur la formation et les pratiques politiques de paysage au Chili, nous avons constaté :

- 1) Que la pratique des projets d'aménagement paysager a précédé les pratiques universitaires. En effet, au Chili, la formation au paysage dans les universités comme les pratiques politiques de paysage sont récentes (années 1980). Ces pratiques ont fortement suivi les modèles et les règles de paysagisme anglais et français. Nous pouvons dire que, au Chili, l'aménagement paysager a été développé depuis ses débuts au travers d'un processus de transfert de ces traditions européennes vers l'État chilien.
- 2) Depuis les années 90, le paysagisme est une activité politique qui fait partie de la conception et de la construction de projets de mobilité et de transport (*bypass*, voies cyclables, avenues), des espaces et ouvrages publics (promenades, squares et immeubles des services publics), des jardins et des parcs urbains, ainsi que des réserves naturelles. Pourtant l'État ne dispose pas d'une planification territoriale intégrée entre les institutions qui participent à l'aménagement des villes et du territoire. En effet, au Chili, il n'existe pas une loi organique de paysage ni une politique d'intégration du paysage aux Plans Directeurs d'Urbanisme. Des projets de paysage sont demandés par l'intermédiaire de concours publics (appels d'offre) convoqués par des gouvernements régionaux (Fonds FNDR³²), les municipalités, le ministère des Travaux Publics, le ministère du Logement et du Développement urbain, le ministère de l'Environnement et le Conseil des Monuments.
- 3) À l'exception de la ville de Providencia et Vitacura, les responsables publics n'ont pas créé des programmes d'infrastructures vertes, telles que, en Europe, les trames vertes et bleues, les corridors biologiques et écologiques ou les réseaux agro-environnementaux. C'est pourquoi l'idée politique de la ville n'a été pas intégrée dans l'idée de campagnes urbaines ou de territoires urbains. Les villes continuent à phagocyter les territoires ruraux qui entourent les villes.
- 4) Bien qu'il n'existe pas d'études du marché du travail, nous pouvons dire que : 1) il existe un marché du travail paysagiste en croissance qui se développe dans le monde de l'immobilier et des travaux publics. 2) dans quelques municipalités (villes de Temuco et Vitacura) il y a des paysagistes qui travaillent dans des projets publics (squares, grands parcs urbains, bords des rivières, voies cyclables, centres sportifs, etc.). 3) la politique de parcs urbains a créé un important marché du travail dans la capitale du pays. 4) il existe un intéressant marché privé des entreprises qui construisent et

³² FNDR est le Fond nationale du développement régional.

entretiennent des parcs et jardins, publics et privés. 5) Les formations professionnelles données ont permis de créer des bureaux plus spécialisés dans des techniques d'irrigation et d'arrosage plus durables. 6) Cependant, la gestion différenciée (écologique) des parcs et jardins publics ne fait partie ni des programmes de formation ni des politiques publiques.

Formations

Selon mes entretiens avec des universitaires enseignant le paysage (C. Felsenhardt et T. Fernández), il n'existe pas d'études sur l'évolution de la formation au paysage au Chili. La formation technique et professionnelle en horticulture, jardinage, aménagement paysager et architecture de paysage est un processus qui a commencé dans les années 50. L'association *Club de Jardines* du Chili qui a consacré sa mission à diffuser l'horticulture au Chili depuis 1954 a créée la première formation en horticulture. Ce club a été créé par l'initiative de Madame *Jane Manning Bader*, une citoyenne américaine qui a vécu quelque temps à Santiago du Chili. Le *Club de Jardines* est actuellement l'organisation la plus régionalisée du Chili, présente dans 38 villes et villages. Elle donne toujours des cours d'horticulture.

En 1970, au sein de l'École de Design de *l'Universidad de Chile* a été créée la spécialité d'aménagement paysager. Malheureusement à cause des réformes réalisées par le gouvernement du président Augusto Pinochet, cette mention a cessé d'exister en 1979.

L'enseignement de l'aménagement paysager comme partie d'une discipline universitaire a été développé seulement à partir de la fin des années 80 dans quelques écoles d'architecture. Certains professeurs de l'École d'architecture de *la Pontificia Universidad Católica de Chile* (PUC), ont introduit des cours spécialisés sur des concepts d'histoire de l'aménagement paysager. Le travail initial de Mario Pérez de Arce (RIP), Marta Riveros et Cristina Felsenhardt a permis d'initier les élèves de cette école grâce à ces cours. Avec beaucoup de succès et grâce à Cristina Felsenhardt (architecte Australienne, PhD) entre les années 1989 et 2000 et de Juana Zunino (*Arquitecte Universidad de Valparaiso y Postítulo en Manejo del Paisaje*) entre les années 2000 et 2009, cette école d'architecture a développé le *Postítulo Manejo del Paisaje*. En 2008, Consuelo Bravo a développé le premier *Magister en Arquitectura del Paisaje* (aujourd'hui MAPA).

Parallèlement, depuis les années 1990, *l'Universidad Central* a créée l'enseignement d'*Ecología del Paisaje*. Après quelques années, cette formation a été fermée et cette université a crée la première École d'architecture de paysage du Chili.

Le marché actuel de l'enseignement des formations reliées au paysage au Chili offre les alternatives suivantes.

Les formations en paysage au Chili

³³ Consuelo Bravo , architecte PUC. *Master in Landscape Architecture, Master of Architecture in Urban Design, Harvard University, GSD, Cambridge, MA, USA*

1. **Universidad Central :**
 - a. **Facultad de arquitectura , urbanismo y paisaje**
 - i. **Escuela de Arquitectura del paisaje: Licenciado en Paisaje y Medio Ambiente/ Arquitecto del Paisaje**
2. **INACAP**³⁴:
 - a. *Técnico de nivel superior paisajista*
 - b. *Arquitectura del paisaje*
1. **PUC**
 - a. **FADEU**³⁵ : programme d'urbanisme et de paysage / Programme du diplôme d'architecture.
 - b. *Facultad de agronomía e ingeniería forestal : electivos.*
 - c. Post- grade
 - i. *Magister MAPA / Magíster en Arquitectura del Paisaje*
 - ii. *Diplomado Diseño de paisaje y jardines sustentables.*
2. **UDP**³⁶ :
 - a. *Escuela de Arquitectura programa urbanismo y paisaje en malla curricular (obligatorios y electivos).*
 - b. *Magister : MTP, Magister en Territorio y Paisaje.*
3. **FAU**³⁷
 - a. Post Grade
 - i. *Postítulo: Especialista en arquitectura del paisaje*
 - ii. *Magíster en Geografía con mención Organización Urbano-Regional*
 - iii. *Magister en Geografía con mención en Recursos Territoriales.*
4. **Universidad de Los Lagos:** *cours de paysage dans l'atelier d'urbanisme / Diplôme d'architecture.*
5. **Universidad Austral**
 - a. *Work-shop con experta internacional.*
 - b. **ICAEV**³⁸ *Cursos Paula Villagra*³⁹.

On peut conclure qu'il n'y a qu'une seule école d'architecture de paysage et que presque toutes les universités qui donnent des formations spatialisées ou de techniques en paysage se trouvent dans la capitale du pays. Il n'y a pratiquement pas de formations dans les régions. On constate l'absence de programmes de formation en paysage dans des écoles d'architecture des universités des régions au sud et au nord du pays. Cette situation est particulièrement inquiétante dans les régions du nord du pays où il existe

³⁴ INACAP: *Instituto de capacitación técnica de Chile*

³⁵ FADEU: *Facultad de arquitectura y urbanismo de la PUC*

³⁶ *Universidad Diego Portales*

³⁷ FAU: *Facultad de arquitectura y urbanismo de la Universidad de Chile.*

³⁸ ICAEV: *Instituto de Ciencias Ambientales & Evolutivas de la Universidad Austral.*

³⁹ Paula Villagra: *Ph.D en Percepción de Paisaje, The University of Melbourne (2010), Postítulo en Arquitectura del Paisaje, Pontificia Universidad Católica de Chile (2004) Título de Arquitecto, Pontificia Universidad Católica de Chile (2002). Líneas de Investigación:*

http://www.ciencias.uach.cl/instituto/ciencias_ambientales_evolutivas/academicos/paula-villagra.php

un important développement urbain et local à cause de la croissance de l'activité minière au cours des dernières années.

Les architectes paysagistes chiliens sont regroupés dans une association professionnelle, membre de l'IFLA.

Le monde associatif

Quant aux associations, à partir de 2000 a commencé un mouvement social autour des questions liées à la fourniture et la qualité des espaces publics et des espaces verts, et à la protection des réserves naturelles urbaines, des espaces arables et communautaires. Les ONG et les fondations du projet *PlantaBanda Mi* travaillent à défendre les parcs urbains et à encourager les actions conduisant à la mise en œuvre des espaces publics de manière participative. On crée des jardins urbains pour générer des éco-quartiers et améliorer la biodiversité dans la ville ; pour préserver et sauver des espaces verts et générer un changement important dans la gestion des espaces notamment où habitent des communautés vulnérables. L'action de la Fondation *Mi Parque* se concrétise par un partenariat public-privé, un rôle actif des voisins dans la conception, la construction, l'entretien et l'aménagement paysager de façon adéquate et appropriée pour les espèces de climat à faible consommation d'eau. Ils sont caractérisés par une grande variété de membres montrant le fort intérêt que les gens ont pour ces questions. Au travers de la création du Conseil *Patagonia sin Represas*, la *Corporación Chile Ambiente*, a fait un travail socio-politique très important en tant qu'institution de protection des paysages régionaux de la Patagonie chilienne. Aussi cette corporation a été l'unité technique pour créer des parcs et les réserves naturelles privés de grande échelle : *Tantauco*, *Pumalil*, etc.

Conclusion

Compte tenu de l'important développement des villes chiliennes des dernières années, il semble pertinent d'affirmer que le paysage et les disciplines associées sont des questions qui nécessitent une attention politique. Il est aussi nécessaire de créer des programmes d'enseignement, technique et professionnelles dans les régions. Si le paysage est une affaire publique de « bien commun » qui regroupe l'ensemble des institutions de l'Etat impliquées dans la gestion territoriale des zones urbaines et rurales, alors il est souhaitable de commencer à formuler un dispositif législatif qui puisse, entre autres choses, favoriser l'intégration institutionnelle dans la gestion urbaine et territoriale.

Nous remercions CEDEUS le Projet CONICYT/FONDAP 15110020 du Gouvernement du Chili.

Carolina Solar,
PostDoc à CEDEUS Proyecto CONICYT/FONDAP 15110020.

PhD en sciences et architecture de paysage/ AgroParisTech/ENSP Versailles & Master
Jardins, Paysages, Territoires / Université de Paris 1,
Architecte PUC.
CEDEUS Proyecto CONICYT/FONDAP 15110020.

⁴⁰ <http://www.chileambiente.cl/estudios-y-proyectos-para-un-chile-sustentable/>

Asie-Pacifique

Les paysagistes au Vietnam

Il est difficile de définir le métier de paysagiste au Vietnam. Car le paysage dans ce pays ne fait pas l'objet d'une démarche de formation professionnelle dans les universités à l'image des Écoles nationales de paysage en France. Même si des propositions ont été faites dans cette direction, le paysagiste ne semble pas être considéré comme un métier autonome dans un futur immédiat, même s'il existe sous la forme de pratiques locales vernaculaires que l'on évoquera plus loin.

Les formations

En revanche, le paysage fait l'objet de certains cours dans les universités d'architecture, d'agronomie et de géographie. Il existe également des cours dans les formations en urbanisme, celles qui considèrent le paysage géographique comme une partie des sciences du territoire.

Très peu de choses se passent à ce sujet au Vietnam hors du milieu académique. À l'Université d'agronomie de Hochiminh, Hué, Thai Nguyen, la discipline qui relève du thème du paysage concerne les techniques de l'horticulture ornementale (*kỹ thuật hoa viên và cây cảnh*), *Flowering and bonsai* ou de celles du jardin d'agrément. Cette formation s'arrête à celle des techniciens de jardin, des jardiniers. On retrouve le même dispositif dans le département de géographie et de géologie en matière d'analyse du paysage. La branche de projet de décoration intérieure et extérieure (*khoa thiết kế nội ngoại thất*) de l'Université des Beaux-Arts et de technologie (*Đại học Mỹ thuật công nghiệp*) forme aussi des techniciens qui travaillent sur le projet de paysage concernant les monuments et les sites patrimoniaux. (voir ci-dessous le tableau de la formation en paysage dans les établissements au Vietnam).

Discipline générale	Ecole/université	Matière spécialisée
Géographie-Géologie	Université des Sciences	Géographie du paysage et de l'environnement
Environnement et ressources naturelles	Université d'Agronomie	Les techniques de l'horticulture ; <i>Flowering</i> et <i>bonsai</i>
Urbanisme	Université d'Architecture	Analyse du paysage et théorie et pratique du projet d'architecture paysagère
Master d'urbanisme (Bac+7ans)	Université des Sciences Université de Génie civile Ecole polytechnique	

En 2010, la première formation d'architecte paysagiste a été ouverte à l'École nationale supérieure d'architecture de Hanoi et à celle d'Hochiminh ville. Les étudiants vont recevoir le diplôme d'architecte paysagiste. Et ils travailleront à la fois comme architecte et comme paysagiste.

Le Centre de conservation des monuments historiques travaille sur les paysages culturels, la conservation du patrimoine et l'archéologie du paysage. Ceux qui gèrent les parcs publics viennent de la division de l'environnement urbain (*công ty môi trường đô thị*) et de l'association des praticiens d'arboriculture (*công ty cây xanh*).

Comme les Vietnamiens, qui pratiquent et transmettent leur culture paysagère, apprécient beaucoup l'idée du Feng Shui (*phong thủy*) et le paysages de Shan Shui (*son thủy*) dans leur maison, leur bureau, et dans les monuments publics, cette idée y est représentée par des bonsaïs, et des *hòn non bộ* (jardins en miniature), c'est-à-dire des paysages symboliques. Ceux qui travaillent sur ce type de paysage sont des spécialistes de l'art de *hòn non bộ*, des spécialistes de Feng shui (*chuyên gia phong thủy*) ou parfois des *thầy phong thủy, thầy địa* (des géomanciens).

Perspectives

Actuellement, le paysage (*thiết kế cảnh quan*) devient une carrière à la mode et une tendance professionnelle à développer dans l'avenir. Quelques architectes assument le rôle de concevoir des projets de paysage. Si on est diplômé d'architecture de paysage, on pourra travailler dans les agences de consultant, d'architecte, d'urbaniste ou de construction, dans les agences de l'environnement et des parcs publics, les agences administratives des équipements publics, les zones touristiques, les EPZ (*export processing zone*), les parcs industriels, les golfs, les parcs nationaux et les agences privées, etc.

Le partage du domaine du paysage entre des disciplines et des milieux académiques différents a des conséquences dans l'univers professionnel. Celui-ci est en pratique caractérisé par l'absence d'une connaissance de la profession d'architecte paysagiste, qui n'existe pas formellement au Vietnam sur le modèle des pays occidentaux ou asiatiques (Chine, Japon).

En résumé, c'est autour des études universitaires citées que se développe une recherche paysagère. Le paysage occupe en fait une place importante dans la formation universitaire vietnamienne mais sous une forme assez vagabonde et fragmentée. Pourquoi ces déphasages dans l'organisation des disciplines qui s'occupent du paysage ? Il y a peut être deux raisons principales. L'une est liée au fait que chaque discipline (urbanisme, architecture, géographie, écologie, agronomie, etc.) se considère comme le seul titulaire de la vraie signification du terme de paysage. Et l'autre admet le paysage comme un suffixe qui qualifie l'architecture (*kiến trúc cảnh quan*). Ce contexte influence évidemment la nature des recherches académiques et praticiennes sur le paysage. Cette question du paysage demanderait donc de véritables projets de recherche réellement interdisciplinaires.

Nguyen Vu Minh, architecte, PhD, professeur d'architecture de paysage à l'école d'architecture de l'Université de Hué (Viet Nam) yuminh4880@yahoo.com

Conclusion

Dans le tableau ci dessous, sont rassemblées les caractéristiques de la population des concepteurs paysagistes (architectes et ingénieurs) dans chaque pays, 14 au total en y ajoutant le Danemark et la Grande-Bretagne. Les pays sont cités par ordre croissant du nombre d'habitants par paysagiste. On distingue ainsi trois groupes au niveau mondial :

Groupe 1 : Les pays confirmés (5)

Les cinq premiers pays européens (Danemark, Grande-Bretagne, Portugal, Pays-Bas, France) qui présentent moins de 30 000 habitants/paysagiste, font partie de l'IFLA et disposent de politiques paysagères fortes et anciennes. Les pratiques autonomes d'architecture de paysage y sont confirmées. Elles sont en mutation du fait de la transition écologique en cours. Ce chiffre ne peut être extrapolé à tous les pays sans vérification.

Groupe 2 : Les pays émergents (6)

Les quatre pays suivants sont méditerranéens (Tunisie, Maroc, Liban, Italie). Ils présentent entre 30 000 et 400 000 habitants par paysagiste, et font ou non partie de l'IFLA. Leurs politiques paysagères sont récentes et faibles. Les pratiques autonomes de conception paysagiste y sont émergentes ou en croissance rapide. L'Argentine et le Brésil (sans doute le Chili) avec un chiffre plus important de paysagistes par habitant y sont rattachés.

Groupe 3 : Les pays débutants (3)

Les autres pays (Algérie, Chili, Vietnam), à politiques paysagères très faibles ou en développement récent, montrent des effectifs de concepteurs paysagistes faibles à quasi nulles. Ce qui ne signifie pas que les pratiques paysagistes et jardinières vernaculaires n'y existent pas.

Réalisée à partir de 14 pays, cette typologie ne prétend pas représenter correctement les paysagistes concepteurs de tous les pays du monde. L'étude reste à faire.

Pays classés par nombre d'habitants par paysagiste B/A	A: Nombre de concepteurs paysagistes travaillant essentiellement dans le pays	B: Nombre d'habitants	Nombre de formations (Bac + 3 à 5 ans)	Formation doctorale	Association professionnelle	Ratio : B/A Nombre d'habitants par paysagiste
Danemark	1000 (1)	5 500 000	2	Oui	1	5 550
Grande-Bretagne	6 000 (dont 3300 validés par le	62 340 000	>30	Oui	1 (LI)	10 400

	Landscape Institut)						
Portugal	<i>1000</i>	11 000 000	6	Oui	1 (APAP)	11 000	
France	<i>5500</i> (dont 2000 DPLG et 650 à la FFP)	66 000 000	3 (+ 4)	Oui	1 (FFP)	12 000	
Pays-Bas	<i>800</i> au NVTL	16 730 000	3	OUI	1 (NVTL)	21 000	
Liban	<i>> 100</i> (3)	4 000 000	5	Oui	0	<40 000	
Tunisie	<i>180</i> (2)	10 800 000	1	Oui	2 (TALAE, ATIP)	60 000	
Maroc	<i>167</i> (6)	32 500 000	1	Oui	2 (AMAP, AAPM)	194 600	
Italie	<i>154</i> au conseil de l'ordre des architectes et paysagistes (4)	59 500 000	113 (5)	Oui	1 (ONAPPC)	386 360	
Brésil	<i>> 400</i> <i>190</i> (ABAP)	190 000 000	?	Non	2 (ABAP, ANP)	1 000 000	
Argentine	inconnu	37 500 000	2	Non	2 (CAAP, SAP)	?	
Algérie	<i><10</i>	38 000 000	0	Non	0	>3 800 000	
Chili	inconnu	16 800 000	?	Non	1	?	
Viet Nam	<i>< 10</i>	82 000 000	?	Non	0	> 8 200 000	

(1) En italique le chiffre qui a servi au calcul de B/A

(2) Dont 30 paysagistes DPLG (ENSP Versailles)

(3) Estimation, forte émigration au Liban et au Portugal ou projets à l'extérieur du pays

(4) Ce chiffre très faible ne semble pas ou peu tenir compte des concepteurs et ingénieurs paysagistes de formation agronomique, horticole et jardinière en activités en Italie.

(5) Formations dont l'intitulé contient le mot paysage à tous niveaux après celui du baccalauréat.

(6) Chiffre 2014 des diplômés au Maroc et à l'étranger (dont 60 dans le secteur public) en activité.

Je tiens à remercier vivement toutes celles et ceux qui ont bien voulu apporter leur contribution à ce tour d'horizon de la profession de paysagiste à travers le monde : Michel Audouy, Schirley Alvès, Racha El-Dirani Chebbo, Ariane Delilez, Cherif Harrouni, Ghanem Laribi, Myriam Martinez, Nguyen Vu Minh, Claudia Petry, Chiara Santini, Andreia Saavedra Cardoso, Fares Trodi, Martin Van den Toorn, Sondes Zaier, Imène Zhioua-Zaafrene.

Pierre Donadieu, Versailles, 15 avril 2014.

Ce texte peut continuer à évoluer et à s'enrichir. Si quelqu'un souhaite publier un texte décrivant la situation des paysagistes dans un pays qui n'a pas été abordé ou compléter un texte existant, il peut le faire.

Pour cela, il suffit de proposer un texte d'un maximum de six pages en français ou en anglais à Pierre Donadieu (p. donadieu@ecole-paysage.fr).

